



*Arbre à palabre, Palaver tree*

# CONSTITUTIONAL OPTIONS PROJECT

## **CAMEROUN : CRISE ANGLOPHONE DOCUMENT DE REFLEXION SUR LES POLITIQUES DE PAIX**

### **LES VOIES VERS UN PROCESSUS DE PAIX**

© juin 2022

[www.constitutionaloptionsproject.org/fr](http://www.constitutionaloptionsproject.org/fr)

## A PROPOS DES AUTEURS



**Me. Paul Simo** est Chercheur Principal et Coordonnateur du Projet sur les Options Constitutionnelles depuis 2018. Avocat spécialisé en droit public, constitutionnel, et international, il a travaillé pendant plus de 20 ans sur les processus de paix et la résolution des conflits politiques dans les pays de l'Afrique de l'Est, de l'Ouest, et en Afrique Centrale. Entre 2007 et 2018, il a été cadre et consultant auprès de l'Organisation des Nations Unies, y compris au siège, et dans des opérations de paix multidimensionnelles en Afrique. Il a travaillé sur les processus de paix et de reconstruction dans les pays suivants : l'Ouganda (conflit autour du LRA), la République Démocratique du Congo (escalade des violences régionales des années 2000), le Burundi (processus de paix des années 2000), la Sierra Leone et le Liberia (conflits dans la région du fleuve de Mano), la République Centrafricaine (escalade des violences politico-religieuses depuis 2013), et sur le processus électoral au Nigeria (2006-2007). Il fut major de la deuxième promotion en droit de l'Université de Buea (1996) et détient un Masters en Droit de l'Université Catholique Notre Dame (Indiana, USA, 1999). Il est avocat aux Barreaux de New York (2001) et du Cameroun (2010).



**Dr. Éric-Adol Gatsi Tazo** est Chercheur Associé au Projet sur les Options Constitutionnelles depuis 2019. Il est titulaire d'une Licence (2005), Masters (2009), et Doctorat (2016) en Droit, obtenus à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Dschang au Cameroun. Ses domaines de spécialisation sont le Droit Public (droit constitutionnel, droit administratif et droits de l'homme), et le droit communautaire de la CEMAC. Il a été consultant pour les organisations nationales et régionales sur le cadre juridique des élections, la crise dans les régions anglophones du Cameroun et les droits de l'homme. Ses œuvres académiques sur la gestion des élections, le financement de la vie politique, le contentieux électoral, le rôle du Sénat, le droit administratif, et le droit communautaire de la CEMAC, ont été publiées entre autres dans la *Revue du Droit Public et de la Science Politique en France et à l'Étranger*, la *Revue Générale de Droit (Université d'Ottawa, Canada)*, la *Revue de Droit Uniforme (Institut International pour l'Unification du Droit Privé, Rome, Italie)*, et la *Revue Internationale de Droit Comparé (Paris, France)*.



**Mme Danielle Faith Ndouop Njoya** est Assistante de Recherche Bibliographique au Projet sur les Options Constitutionnelles. Elle est titulaire d'une Licence en Droit de l'Université de Buea (LL.B., 2016) et d'un Master en Droit de l'Université de Bangor, Pays de Galles, Royaume-Uni (LL.M., 2019) option droit pénal international et droits de l'homme.

## TABLE DES MATIÈRES

### 1<sup>ERE</sup> PARTIE :                   DEFINIR UNE STRATEGIE NATIONALE POUR LA PAIX DANS LES   REGIONS DU NO & SO

- I.1 Le Gouvernement du Cameroun a besoin d'une Stratégie de Paix Global convergente pour le NO&SO.
- I. 2 Un mécanisme pangouvernemental sous l'impulsion de la Présidence serait idéal pour mettre en œuvre la Stratégie de Paix convergente.
- I.3 La mise en œuvre de la Stratégie de Paix devrait être reflétée dans les Cadres de Dépenses à Moyen Terme du Gouvernement, les objectifs annuels des budgets programmes, et dans les partenariats en matière de coopération au développement.

### 2<sup>EME</sup> PARTIE :                   EXPÉRIENCES COMPARATIVES SUR LA RÉOLUTION DES CONFLITS   INTRA-ÉTATIQUES, SUR L'AUTONOMIE TERRITORIALE, OU À   CARACTÈRE SÉPARATISTES

- II.1 Quel est le pronostic le plus fiable quant à la manière dont les conflits armés intraétatiques, y compris les conflits séparatistes, prennent fin : par la victoire d'une partie, la capitulation de l'autre, ou par des accords de paix ?
- II.2 Pourquoi les conflits séparatistes semblent-ils si insolubles ou si réfractaires à une résolution pacifique ? Pourquoi les parties semblent-elles si diamétralement opposées et si méfiantes les unes envers les autres ?
- II.3 Quel impact la structure des groupes armés non-étatiques, notamment le fait qu'ils aient une direction centralisée ou qu'ils soient plutôt un regroupement de petites entités fragmentées, a-t-elle sur la capacité de ces groupes à entamer des négociations de paix et à respecter leurs engagements dans le cadre d'un processus de paix ?
- II.4 A quel moment les parties belligérantes à un conflit armé ont-elles généralement tendance à décider qu'il vaut la peine de s'engager dans des négociations de paix, de chercher une solution au conflit autrement que par les voies militaires ?
- II.5 Comment la structure organisationnelle d'un groupe armé non-étatique (centralisée, décentralisée, avec multiples sous-groupes, ou fragmentée) influe-t-elle sur les résultats réels qu'il peut tirer du conflit ?
- II.6 Qu'est-ce que les recherches tendent à montrer quant au moment où les conflits séparatistes ont le plus de chances de prendre fin, autrement que par la victoire militaire d'une partie sur l'autre ?

3<sup>EME</sup> PARTIE : LES DISPOSITIFS D'AUTONOMIE ET LEURS PERSPECTIVES EN TANT QUE MÉCANISMES DE RÉOLUTION DES CONFLITS IMPLIQUANT DES MINORITÉS TERRITORIALEMENT CONCENTRÉES

- III.1 Existe-t-il un seuil démographique (pour un groupe minoritaire ou territorialement concentré) à partir duquel il est important d'accorder une autonomie substantielle au groupe pour l'autogestion de certaines de ses affaires, s'il devient rétif ?
- III.2 Est-il possible, dans les États unitaires attachés à l'unitarisme, sans structure fédérale à échelle nationale pour toutes leurs unités infranationales, de façonner des Régions à administrer différemment, avec des formes substantielles d'autonomie, et gérées de manière asymétrique par rapport aux autres unités infranationales (Régions) du pays ?
- III.3 L'approche qui consiste à accorder une *autonomie régionale spéciale*, distincte de l'*Unitarisme* classique (et de la décentralisation au sein de celui-ci) et du *Fédéralisme* classique, a-t-elle été utilisée dans des processus de paix ?
- III.4 Quel est le sort des groupes politico-militaires séparatistes après la réussite d'un processus de paix ? Comment leurs agendas politiques sont-ils *transformés* pour permettre leur participation dans la vie politique nationale après le conflit ?
- III.5 Dans un conflit centrifuge ou séparatiste, l'octroi des concessions d'autonomie afin d'apaiser ou de juguler le conflit, crée-t-il un effet de contagion, dans la mesure où d'autres Régions ou unités infranationales au sein de l'État commencent à réclamer des concessions territoriales similaires ?
- III.6 Est-ce que les recherches en la matière démontrent que l'octroi des concessions d'autonomie territoriale ne fait que retarder le désir de séparatisme, et que la région bénéficiaire finira tôt ou tard à toujours chercher la séparation ?

4<sup>EME</sup> PARTIE : ABORDER LES MÉCANISMES POUR LA PAIX SUR LA CRISE DES REGIONS DU NO & SO AU CAMEROUN

- IV.1 Quel est le *moment optimal* pour les processus de DDR dans un conflit armé ? Existe-t-il des *conditions préalables* à la réussite des programmes de DDR ? Existe-t-il des *stratégies alternatives* qui peuvent être utilisées pour réduire l'attrait des groupes armés, même avant la faisabilité du DDR ?
- IV.2 Utiliser les appuis économiques comme incitations à la paix, et les dividendes économiques de la paix
- IV.3 Des mesures contraignantes pour orienter les acteurs vers la paix
- IV.4 Faire naître la paix : ouverture de l'espace civique national pour un plaidoyer et des idées pour la paix, permettant au tissu social camerounais de créer un élan et une pression pour la paix.
- IV.5 Accompagner la paix : multilatéralisme et coordination - vers une diplomatie de groupe de contact sur la crise.

#### IV.6 Financer la paix : améliorer l'accès aux ressources pour les entités et les initiatives qui augmentent la *demande* et l'*offre* de politiques favorisant la paix, et l'aboutissement de la paix

---

Ce document-ressource, sur les voies vers la paix dans la crise qui touche les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun depuis cinq (5) ans, est le point d'aboutissement des cinq (5) produits de notre série de Documents de Réflexion sur les Politiques de Paix. Dans les quatre autres Documents, nous avons abordé ce que nous estimons être certains des domaines les plus litigieux, centrifuges et conflictogènes, qui tendent à pousser le Cameroun vers le conflit autour de ses héritages français et anglais. Ce faisant, lesdits Documents de réflexion enrichissent le paysage pour un débat éclairé sur le « **pourquoi** » des différends entre Camerounais autour de ces deux héritages. Lorsque les Camerounais se réuniront pour discuter et identifier quelles mesures supplémentaires il faut prendre pour atténuer la crise, il est probable qu'ils devront discuter de *la substance* de ce qui tend à produire des désaccords le long des marqueurs français/anglais.

Le présent Document s'appuie sur les quatre autres en abordant la question du « **comment** » rétablir la paix. À certains égards, les quatre premiers Documents de cette série posent des éléments du diagnostic – étape crucial et indispensable pour ensuite élaborer un *plan de soins*. Le présent document procède avec ce plan de soins, en esquissant certaines *voies essentielles* par lesquelles il serait possible de s'extirper du conflit pour aller vers la coexistence, tout en éclairant la dynamique des processus de paix, notamment pour résoudre les conflits autour de l'autonomie régionale, l'identité et le séparatisme. Le présent Document n'est pas prescriptif : il ne propose pas de recette magique pour parvenir à la paix dans les deux régions. Toutefois, il s'appuie sur des meilleures pratiques comparatives pour montrer quels facteurs favorisent ou entravent la résolution de conflits similaires, identifie certains concepts clés que les artisans de la paix au Cameroun devraient connaître, et formule des recommandations spécifiques au contexte Camerounais.

Ce document-ressource *cite abondamment* des œuvres importants disponibles sur le rétablissement de la paix dans les conflits intraétatiques, sur la manière dont les conflits séparatistes tendent à prendre fin, sur quand est-ce qu'une résolution par la médiation ou la négociation d'un conflit armé a le plus de chances de se produire, et sur comment les dispositifs d'autonomie régionale ou d'auto-administration sont façonnés comme solutions à mi-chemin dans les conflits entre un unitarisme centripète et un séparatisme ultra-centrifuge. En donnant de la voix aux experts de renom en matière de résolution de tels conflits, ainsi qu'à d'anciens médiateurs et négociateurs dans de tels conflits, nous espérons améliorer les ressources disponibles aux acteurs Camerounais sur les mécanismes d'instauration de la paix.

## **1<sup>ERE</sup> PARTIE :           DEFINIR UNE STRATEGIE NATIONALE POUR LA PAIX DANS LES REGIONS DU NO & SO**

### **I.1 Le Gouvernement du Cameroun a besoin d'une de Stratégie de Paix Global convergente pour le NO&SO.**

La *Stratégie Nationale de Développement* du Cameroun 2020-2030 dispose comme un de ses quatre (4) piliers : *Gouvernance, Décentralisation et Gestion Stratégique de l'État*, au sein duquel la question des deux langues officielles et héritages du pays est abordée (promotion du bilinguisme et du multiculturalisme, et développement d'une identité culturelle synthétique, Chapitres 6.6.1 et 6.6.2). La Stratégie note que « l'insuffisante appropriation du bilinguisme au sein de la société est susceptible de remettre en cause l'unité du pays et le sentiment d'appartenance nationale » (6.6.1). Parmi les risques pour la réalisation du Scénario de Vision (statut de pays émergent en 2035), la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest est citée : la SND 2020-2030 indique expressément qu'une « hypothèse clé est le retour progressif de la paix dans lesdites régions [et dans l'Extrême Nord] à l'horizon 2023 » faute de quoi il y aura des conséquences sur le développement économique, les finances publiques et l'amélioration des conditions sociales de base (7.3.1). La SND 2020-2030 *invite* ou appelle donc essentiellement à une sous-stratégie pour atteindre ladite paix, notamment dans les régions du NO & SO.

Dans les domaines centrifuges et conflictogènes (identifiés à travers les 4 autres Documents de Réflexion de cette série), le gouvernement du Cameroun a adopté plusieurs mesures *législatives, exécutives, réglementaires, et administratives* pour énoncer sa posture sur la gestion des langues officielles, sur le dualisme des traditions juridiques, et sur les deux sous-systèmes éducatifs. Ces mesures ont commencé en 2016/2017 dès le début de la crise (redéploiement des Enseignants/Magistrats, création de cycles de formation et d'entités judiciaires pour la tradition juridique Anglo-Saxonne) et se sont poursuivies de manière progressive. Sur le plan pratique, une structure DDR a été mise en place, et un programme de reconstruction (ou de relèvement précoce du conflit) a été initié.

Le Dialogue National de septembre-octobre 2019 a énuméré des *recommandations* pour ces domaines conflictogènes et a été suivi par l'adoption du *concept de transfert asymétrique de compétences* (une reconnaissance législative formelle des spécificités des régions du NO & SO en raison de leur héritage de systèmes Anglo-Saxons) et d'une Loi sur les Langues Officielles. Les recommandations du Dialogue National constituent un ensemble de mesures transversales (éducation, justice, langues officielles, décentralisation et transfert de compétences, diminution de l'adhésion aux groupes armés) pour faire face à la crise. Toutefois, leur nature et leur objet restent des « recommandations » et *non un pacte ou un accord national* - l'Exécutif ayant souligné sa marge d'appréciation pour évaluer leur pertinence ou leur bien-fondé avant leur mise en œuvre.

Si tout ce qui précède indique le niveau d'activité gouvernementale pour traiter les moteurs de la crise et en atténuer les effets, il ne s'agit pas d'une *stratégie intégrée, de source unique,*

*convergente et cohérente* pour la paix dans les deux régions. En mettant en place une telle stratégie de paix convergente, le tout deviendra plus grand que la somme de ses parties disparates. L'importance d'une telle Stratégie réside dans *la visibilité, la cohérence, l'efficacité pangouvernementale et la mise à contribution de partenariats viables* pour mettre en œuvre ladite Stratégie.

La *visibilité* dénote la capacité de localiser dans un engagement précis et de haut niveau du Gouvernement ce qu'englobe effectivement son **Offre de Paix** pour les deux régions - une évaluation réfléchie, à 360 degrés, de ce qu'il est prêt et engagé à entreprendre dans tous les domaines conflictogènes pour redresser les griefs qui sous-tendent la crise. La *cohérence* fait référence à l'existence d'une logique interne imbriquée entre les mesures et orientations de politiques publiques entrepris par le Gouvernement (et les parties prenantes) pour résoudre la crise. *L'efficacité pangouvernementale* indique l'importance de l'adhésion de tous les secteurs et portefeuilles du Gouvernement à l'impulsion d'une stratégie *convergente* ; et une bonne stratégie invitera nécessairement des *partenariats*, par le biais des amis du Cameroun désireux d'aider le pays à gérer, à atténuer et finalement à résoudre une crise à laquelle il est confronté.

L'atteinte d'une paix durable dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest nécessitera plus que la fin des confrontations et des activités armées en cours. Bien que cela constitue un *résultat essentiel, tant attendu* d'un processus de paix, ce résultat doit être atteint par la mise en œuvre d'un ensemble cohérent de politiques favorisant la paix. Dans l'idéal, une Stratégie de Paix Globale pour les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest devrait inclure parmi ses principaux éléments :

- (i) Une politique visant à désamorcer les conflits et à renforcer la cohésion autour des langues officielles,
- (ii) Une orientation politique sur la coexistence entre sous-systèmes d'éducation,
- (iii) Des préceptes et politiques sur la coexistence des cultures juridiques,
- (iv) Une impulsion aux politiques sur le transfert asymétrique des compétences, notamment la signification, la portée, et l'étendue progressive du dispositif d'autonomie régionale (Statut Spécial),
- (v) Une conception sur la Médiation pour la Paix (il convient de noter que le Dialogue National a recommandé explicitement, de « créer une équipe chargée de la *médiation* avec les membres radicalisés de notre diaspora » - page 19, rapport du Dialogue National),
- (vi) La diplomatie, notamment avec les principaux États régionaux voisins, les États accueillant la diaspora et les États amis (dans le respect des principes de la réserve diplomatique)
- (vii) Sécurité, défense, et ordre public dans les 2 Régions (dans le respect des principes du secret et confidentialité de la défense),
- (viii) L'accès et l'espace humanitaire

- (ix) DDR, Programmes de Lutte contre la Violence Communautaire, et la diminution de l'adhésion aux activités armées,
- (x) La réduction du trafic d'armes et de la prolifération des armes légères et sophistiquées,
- (xi) Des mesures d'accompagnement de la paix (amnistie, réconciliation nationale, réparation des violations des droits de l'homme, réponse aux violences sexuelles dans le conflit, un Fonds National pour la Paix destiné à soutenir les initiatives qui réconcilient les Camerounais autour des langues officielles),
- (xii) Le relèvement précoce du conflit, quand cela est possible, les filets de sécurité et le soutien aux personnes déplacées par le conflit, aux rapatriés et aux communautés d'accueil ; la reconstruction et développement,
- (xiii) Les politiques de cohésion intercommunautaire, de multiculturalisme, de tolérance, de rapprochement, et de lutte contre les préjugés, les partis pris et la discrimination.
- (xiv) le rétablissement des capacités locales pour la paix, notamment les mesures d'atténuation des conflits pour les communautés présentant des fissures sous-jacentes, telles que les conflits autochtones/allogènes, pasteurs/agriculteurs, conflits fonciers et/ou frontaliers entre villages, contestations de chefferie, et la réparation du rôle des institutions, de l'autorité, et des symboles et vestiges traditionnelles, attaqués dans le conflit.

D'une part, il existe une grande concordance de vues selon laquelle la « solution » à la crise n'est pas militaire - et l'éventail des mesures législatives, exécutives, de politiques et administratives prises pour y répondre atteste de l'impératif d'une mobilisation interdisciplinaire, multisectorielle et pangouvernementale qui est nécessaire pour y faire face. D'autre part, il est indéniable que les deux années qui ont suivi le Dialogue (2020, 2021) ont été marquées par une escalade sans précédent des activités armées. Les militaires et les combattants séparatistes se sont engagés dans des combats intenses dans de nombreuses parties de la région du Nord-Ouest en particulier, les combattants séparatistes faisant recours à des armes et des techniques plus sophistiquées (engins explosifs improvisés, roquettes anti-char) et nouant des alliances avec des groupes armés étrangers.

Ce qui en résulte (et qu'une Stratégie Nationale de Paix viendra corriger) est une *crise de visibilité et de communication* : le cycle sans fin des opérations militaires contre de groupes armés non étatiques qui s'autoreproduisent, domine la scène médiatique et entoure l'âme et la conscience nationale, au point où la *stratégie militaire* devient le paradigme dominant, et le prisme à travers lequel la crise est lue (comme s'améliorant ou s'aggravant, ou bien qu'une partie ou une autre semble prendre le dessus). Cependant, si le pays doit s'engager sur la voie de la paix, il doit devenir moins insensible, moins accoutumé à la masse incessante d'incidents violents. Il faudra modifier le thermomètre du conflit pour ne plus se contenter d'évaluer qui a infligé le plus de violence à l'autre, qui a montré quelle force sur le champ de bataille ou quand tel ou tel acteur sera éliminé au combat. C'est plutôt le



degré de réalisation d'une *Stratégie de Paix* multi-dimensionnelle (réformes des politiques, perspectives de médiation/résolution non violente, contexte et environnement propices à la paix) qui doit devenir le critère d'évaluation essentiel - et cela doit être effectivement communiqué.

La communication formelle sur la crise a eu tendance à osciller entre une *communication de minimisation* (faire croire que la situation n'est pas aussi dégradée malgré tout, que les choses semblent revenir à la normale dans les deux régions) et une *communication de militarisation* (faisant état des réussites opérationnelles militaires). Cependant, ces deux pans de communication (et surtout la première) sont remis en question par la résurgence de nouveaux fronts, de nouveaux armements, et de nouvelles dynamiques, notamment parmi les groupes armés - chaque nouvel incident constituant un rappel que la crise persiste. La diffusion des informations en temps réel sur les réseaux sociaux (en grande partie par les acteurs armés eux-mêmes) et les récits émouvants de victimisation (comme la violence sexuelle doublement infligée par les belligérants respectifs aux filles et aux jeunes femmes contraintes à la prostitution de survie, documentée dans la région Nord-Ouest en 2021) signifient que la crise est sur les écrans des smartphones, des ordinateurs, et des téléviseurs à travers le monde. Si ni le récit de la *minimisation*, ni celui de la *militarisation* ne peuvent s'imposer, il faut donc passer à un récit plus fort de la *résolution*.

Une *Stratégie de Paix* globale est la pierre angulaire et la source d'un récit construit autour de la *résolution de la crise*. Il s'agit d'un récit que les autorités et autres parties prenantes peuvent en fait mieux « contrôler » et c'est sans doute un récit qui attirera un grand soutien populaire au niveau national, et une attention internationale favorable. Comme l'indique le concept souvent cité de « gagner la paix » (et non seulement gagner la guerre), il ne suffit pas de chercher à savoir si le rapport de force militaire sur le champ de bataille a mené à une fin des combats. Il est d'une importance inestimable de s'enquérir si les conditions qui nous ont amenés au bord du gouffre, au précipice, sont en train d'être résolues concrètement, pour éviter qu'elles ne se reproduisent.

## **I. 2 Un mécanisme pangouvernemental sous l'impulsion de la Présidence serait idéal pour mettre en œuvre la Stratégie de Paix convergente.**

Actuellement, le principal mécanisme par lequel les mesures de retour à la paix dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont évaluées est le *Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Grand Dialogue National* (créé par le Décret Présidentiel No. 2020/136 du 23 mars 2020). Il a notamment pour fonctions : d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du GDN, telles qu'approuvées par le Président de la République, prendre des orientations stratégiques nécessaires à la mise en œuvre desdites recommandations, prescrire les activités susceptibles de concourir à une mise en œuvre pertinente desdites recommandations, prescrire des mesures visant la mobilisation des Camerounais de l'intérieur et de l'extérieur en vue de leur implication dans la construction de la paix et le développement national, recueillir des avis et suggestions susceptibles de faciliter la mise en œuvre desdites recommandations (Article 2).

Le Comité (qui s'est jusqu'à présent réuni une fois par an) est une structure hors du Cabinet et du Gouvernement (les Ministères sectoriels ne siègent que dans sa Cellule Technique), puisqu'il est essentiellement composé de représentants des confessions religieuses, des jeunes, des associations de femmes, de la diaspora et de la société civile. Cette composition découle de celle du Dialogue National, qui a fait appel à des personnalités indépendantes, à des partis politiques, à des organismes religieux, à la société civile et à certains segments de la diaspora. Le Comité constitue sans doute une espace utile pour faire le point sur la crise entre diverses parties prenantes.

Pour une *Stratégie de Paix* globale et convergente adoptée par le Gouvernement, qui doit constituer le fil conducteur, l'impulsion et l'idée directrice de ses orientations de politiques en faveur de la paix (dans tous les domaines Sectoriels), **il est essentiel que le mécanisme de mise en œuvre réside au sein du Cabinet et ses Ministères et entités mandatées** – travaillant évidemment en collaboration avec des parties prenantes externes qui jouent un rôle clef dans leurs secteurs respectifs. Une *Matrice de Suivi de la Mise en Œuvre* devra être obligatoirement adossé *en annexe* à la Stratégie de Paix, pour définir les mesures spécifiques que les institutions dans les Secteurs vitaux et conflictogènes vont entreprendre, ainsi que les délais spécifiques, pour résoudre des facteurs moteurs de conflit dans leurs domaines sectoriels respectifs.

Le secteur de la Justice, par exemple, articulerait comment il entend mettre en œuvre le principe du *bijuridisme* qui a été retenu dans les décisions au plus haut niveau de l'Exécutif (comme les décisions présidentielles communiquées le 31 mars 2017 sur la tradition juridique Anglo-Saxonne) et par la loi (prise en compte des spécificités du système judiciaire Anglo-Saxon, comme partie intégrante du Statut Spécial). Le secteur de l'Éducation articulerait son cadre de mesures à prendre pour la *préservation des spécificités* des deux sous-systèmes éducatifs, qui constitue une orientation dictée par les lois en vigueur, et clairement plébiscitée comme mesure de pacification dans ce Secteur. Une Stratégie de Paix a aussi l'atout de signaler où se situent les priorités de l'État. Elle accentue l'importance et la priorisation des activités reprises dans sa Matrice de Mise en Œuvre : celles-ci constituent en effet des tremplins vers la paix.

Une Stratégie de Paix convergente ne souffrira pas d'interprétations ou de mesures divergentes quant aux engagements du Gouvernement pour résoudre la crise. Ceci est un rempart important pour s'assurer que l'engagement du Gouvernement en faveur de sa résolution, et son Offre de Paix (documentée dans la Stratégie) sont protégés des attaques de toute sorte, même venant de l'intérieur des institutions, et que les autorités gouvernantes de l'État parlent de la même voix, autour de cette Offre de Paix. Avant la convocation du Dialogue National en 2019 et tandis que les bases de sa convocation étaient en train d'être posées, d'autres acteurs du Gouvernement ont relativisé le besoin de dialogue sur la crise, le jugeant inopportun et sans objet. Alors qu'une pré Médiation de Paix (contacts préliminaires avec certains groupes armés) était approuvée par les hautes autorités, d'autres dégradaient le processus comme sans importance. Si un débat franc et

des discussions sur des points de vue souvent très tranchés sont la norme au sein du Gouvernement, les obligations de loyauté et de solidarité devraient imposer, à tous les coins et recoins du pouvoir public, l'adhésion à une ligne de conduite politique définie. Il est donc essentiel, compte tenu des modalités d'organisation du travail gouvernemental, qu'une Stratégie de Paix bénéficie de l'approbation présidentielle. (Voir *l'Instruction Générale Présidentielle No. 002 du 1<sup>er</sup> octobre 2002, relative à l'Organisation du Travail Gouvernemental*).

### **I.3 La mise en œuvre de la Stratégie de Paix devrait être reflétée dans les Cadres de Dépenses à Moyen Terme du Gouvernement, les objectifs annuels des budgets programmes, et dans les partenariats en matière de coopération au développement.**

Les coûts de la guerre sont indéniables. La Stratégie Nationale de Développement du Gouvernement sur 10 ans (2020-2030) identifie déjà les répercussions socio-économiques si la crise n'est pas résolue d'ici 2023. La Banque Mondiale, dans son étude sur les conséquences socio-économiques de la crise, fournit déjà une modélisation importante de l'impact sur le PIB du Cameroun si la crise n'est pas résolue d'ici 2022/2023 ;<sup>1</sup> ensuite les coûts de la reconstruction des deux régions à la suite des dommages dus à la guerre doivent aussi être pris en compte. Par conséquent, en substance, la paix n'a pas de prix. Les *ressources du Gouvernement du Cameroun (et de ses partenaires) devront donc être alignées, de manière stratégique et cohérente, pour soutenir la Matrice de Mise en Œuvre de la Stratégie de Paix dans le NO & SO*. À cet égard, il sera très important de prêter attention et de financer les *Matrices de Mise en Œuvre Sectorielles* qui devraient faire partie de la Stratégie de Paix - ces mesures vitales que les institutions en charge des Secteurs centrifuges et conflictogènes doivent entreprendre, afin de s'attaquer aux questions sous-jacentes déclencheurs de la crise.

Si le Ministère de l'Education de Base a besoin de nouveaux crédits budgétaires pour élargir l'expérience d'enseignement maternel et primaire dite à double régime [Anglais et Français] qui est si prisée dans les écoles privées pour les Camerounais de la classe moyenne, cette innovation doit être chiffrée et progressivement dotée de ressources. Si le Ministère de la Justice a besoin d'un département entier (au sein de sa Direction de la Législation) dédié au Bijuridisme, de créer une nouvelle unité chargée de la corédaction de des textes régissant les domaines structurels du Droit (corédigés par des rédacteurs trempés dans les traditions juridiques Romano-Germanique et Anglo-Saxonne), ou d'instituer un programme d'études supérieures spécialisées dans la Traduction Juridique, ces initiatives devront être chiffrées et des ressources budgétaires affectées. Si le bilinguisme au sein des forces de sécurité qui interagissent avec le grand public (la Police et la Gendarmerie) doit être renforcé, les écoles de formation du Secrétariat d'Etat à la Défense en charge de la Gendarmerie, et de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale auront besoin de ressources à cet effet.

L'outil le plus efficace pour assurer cet alignement des ressources, est de placer ces mesures prioritaires contributeurs à la paix, et d'en chiffrer le coût dans les *Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)* de tous les Secteurs et Agences vitaux dont les interventions vont concourir à la mise en œuvre de la Stratégie de Paix. Les objectifs du Budget-Programme annuel doivent être déduits des CDMT, engageant spécifiquement lesdits Ministères et Agences Sectoriels à atteindre des résultats annuels, moyennant des dépenses opérationnelles dans le sens des orientations définies dans la Stratégie de Paix. Ceci devrait ensuite être précisé dans des engagements et activités Sectoriels spécifiques, qui seront soumis au suivi-évaluation dans le cadre du processus de suivi de l'exécution des programmes de l'Etat et du budget.

Cette approche, qui implique une *Stratégie de Paix, une Matrice de Mise en Œuvre Sectorielle/Institutionnelle, le Cadre de Dépenses à Moyen Terme, et le Budget-Programme annuel*, fournit également un point d'ancrage fiable sur lequel les partenaires au développement du Cameroun peuvent aligner leurs ressources pour aider le pays à résoudre la crise et à en atténuer les causes à long terme. Actuellement, les partenaires au développement du Cameroun sont présents dans plusieurs de ces Secteurs (tels que l'Éducation, la Justice, ou la Décentralisation et gouvernance locale) sans un schéma directeur clair du Gouvernement sur sa gestion de ces deux héritages et traditions institutionnelles, dans ces Secteurs. Il s'agit d'activités éminemment bancables qui ont le potentiel d'inverser la courbe du conflit et d'éviter le dérapage des performances socio-économiques que les meilleures analyses et modélisations disponibles montrent comme se profilant à l'horizon.

À cet égard, des appuis futurs au Cameroun en matière de prévention et de résilience aux conflits trouveront dans ladite Stratégie, un cadre national viable en ce qui concerne la crise dans le NO & SO. Un cadre similaire existe déjà dans la Stratégie pour le Relèvement et la Consolidation de la Paix (SRCP) pour les trois régions du Nord et la région de l'Est (2018-2022). Un document similaire de perspective stratégique et multisectorielle est nécessaire sur la crise qui touche les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, qui se penchera non seulement sur ce qui se passe à l'intérieur des deux régions, mais aussi au niveau des politiques publiques sur le plan national (par exemple, sur la coexistence des deux sous-systèmes éducatifs, ou sur la corédaction des lois avec une attention aux principes juridiques Romano-Germaniques/Anglo-Saxons/Camerounais).

Il sera nécessaire que le Gouvernement, les forces vives du pays, les parties prenantes des Secteurs concernés et les partenaires au développement **participent à un dialogue sectoriel constructif et substantiel, sur les politiques publiques** dans chacun des domaines conflictogènes soulignés dans cette série de Documents de Réflexion sur les Politiques de Paix, comme étant essentiels à la résolution du conflit. Il s'agit : (i) du bijuridisme dans le système juridique, (ii) de la coexistence de deux conceptions et deux sous-systèmes éducatifs, (iii) la gestion des deux langues officielles et du bilinguisme, et (iv) la nature du transfert des compétences et la gestion des unités infranationales, avec

une attention particulière aux asymétries (zones d'autonomie) envisagées pour ces deux régions touchées par la crise.

À travers ce dialogue, ces parties prenantes doivent inciter les autorités Camerounaises à élaborer les politiques publiques qui faciliteront la mise en œuvre des recommandations techniques sectorielles (telles que celles formulées dans nos différents Documents de Réflexion). Étant donné que ce sont les politiques du Gouvernement lui-même qui doivent évoluer et s'améliorer, il ne suffira pas aux parties prenantes concernés d'affirmer que la position du Gouvernement n'est pas favorable à la réforme. Le défi consiste à créer un **débat plus ample sur les politiques publiques** (dans lequel le Gouvernement est un acteur clé, mais pas le seul) ; un environnement dans lequel l'articulation et les échanges sur les politiques publiques se produisent, et propice au déblocage des évolutions dans celles-ci.

Ce débat élargi sur les politiques publiques doit s'appuyer sur tous les acteurs (universitaires et chercheurs, organismes professionnels, parties prenantes du Secteur concerné, groupes d'influence, les médias) qui sont des acteurs qui *présentent du côté de la demande, dans le processus de formulation des politiques publiques*. Ils peuvent aider à faire évoluer l'opinion et les postures nationales vers des politiques publiques améliorées dans ces domaines. Ces acteurs devraient interagir avec les décideurs politiques (législateurs, technocrates, leadership des Secteurs Ministériels) pour enrichir la création et la formulation des politiques. Il est important de se rappeler qu'il y a eu une continuité institutionnelle depuis le début de la crise. La plupart des institutions dont les politiques ont probablement contribué aux tensions qui ont dégénéré en crise restent en place : il ne suffit donc pas de réformer les politiques, mais parfois de les inverser, ce qui est encore plus difficile à réaliser.

## **2<sup>EME</sup> PARTIE : EXPÉRIENCES COMPARATIVES SUR LA RÉOLUTION DES CONFLITS INTRA-ÉTATIQUES, SUR L'AUTONOMIE TERRITORIALE, OU À CARACTÈRE SÉPARATISTES**

Dans cette partie du Document de Réflexion, nous examinons des expériences comparées sur les méthodes réelles de créer la paix face à un conflit armé. Pour ce faire, nous tentons de répondre à plusieurs questions essentielles : Par quel moyen les conflits armés intra-étatiques prennent-ils fin le plus souvent ? Pourquoi les conflits armés internes ou séparatistes sont-ils particulièrement réfractaires à une résolution pacifique ? Qu'est-ce qui emmène les belligérants à accepter la médiation comme solution au conflit ? Comment la structure des groupes armés influe-t-elle sur l'atteinte de leurs objectifs dans le conflit, et sur leur capacité à s'engager dans des pourparlers et négociations de paix ? Pour répondre le plus efficacement possible à ces questions, nous *appuyons directement sur des chercheurs et spécialistes de renom sur les conflits séparatistes, ainsi que sur les processus et négociations de paix* - et nous fournissons de larges extraits des réponses qu'ils ont apportées à ces questions.

## **II.1 Quel est le pronostic le plus fiable quant à la manière dont les conflits armés intraétatiques, y compris les conflits séparatistes, prennent fin : par la victoire d'une partie, la capitulation de l'autre, ou par des accords de paix ? Deux points de vue d'Alexis Heraclides, un chercheur de renom sur les conflits séparatistes :**

Cet article soutient que - contrairement aux *guerres civiles* dans leur ensemble, dans lesquels une victoire militaire met généralement fin à la guerre - des accords et compromis négociés sont plus pratiques pour mettre fin aux *guerres séparatistes*. Afin d'illustrer cet argument, j'analyserai la cessation et le dénouement des guerres séparatistes et j'essaierai de clarifier pourquoi certaines guerres se terminent par une paix stable alors que d'autres sont confrontées au problème de la reprise des violences et du séparatisme. Enfin, je proposerai également une explication des facteurs qui mènent à une poursuite des combats et aux entraves à une résolution pacifique.

[Dans une étude sur la cessation et le dénouement de] 70 conflits armés séparatistes identifiés [à travers le monde] pour la période de 1945 à 1996 : une victoire militaire pure et simple de l'Etat s'est produit dans 21 pour cent du total des dénouements ; une victoire militaire du mouvement séparatiste dans 10 pour cent du total des dénouements, dont tous sauf un ont abouti à la création d'un Etat indépendant ; et la conciliation par l'octroi d'une forme d'autonomie à la région contestée s'est produit dans 22 dénouements, (c'est-à-dire dans 29 pour cent des dénouements recensés), dont tous sauf deux (les conflits du Kosovo et du Sud-Soudan) ont duré jusqu'à aujourd'hui. Comme indiqué plus haut, les *guerres civiles en général* se terminent plus souvent par une victoire militaire d'une partie sur l'autre, que par un accord négocié. Mais, le nombre total de victoires militaires dans les *guerres séparatistes* (31 % du total des dénouements) n'est pas sensiblement supérieur au nombre de dénouements par le biais des accords de paix (qui représentent 26 % du total des dénouements).

Ce n'est que dans 11 des 70 cas [de conflits séparatistes] du dernier demi-siècle qu'une conquête militaire a permis de mettre fin au conflit, la plupart d'entre eux ayant eu lieu au cours des quatre premières décennies qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale. Dans d'autres situations où les autorités Etatiques semblent avoir supprimé la tentative de séparation, le conflit est loin d'être résolu, même lorsque l'asymétrie de forces entre les belligérants est frappante. Au fil du temps, l'option militaire risque davantage d'alimenter le conflit que de mettre fin aux guerres séparatistes. La conciliation pacifique est certainement plus recommandable du point de vue des principes éthiques et normatifs. Il pourrait également être plus faisable, comme semblent l'indiquer nos conclusions de notre recherche, notamment parce que nous sommes entrés dans une nouvelle ère d'une plus grande prise de conscience au sein des groupes minoritaires. Cette ère appelle à des solutions plus créatrices au pluralisme culturel, fondées sur la reconnaissance des griefs légitimes, le respect mutuel et des dénouements pacifiques. <sup>ii</sup>

--

Les États qui s'accrochent à une solution militaire plutôt que politique risquent davantage de ne pas résoudre le conflit séparatiste en question, mais plutôt de contribuer à sa poursuite pour une durée indéterminée, ou à sa reprise, avec tous les coûts et les souffrances épouvantables que cela implique. Les victoires militaires sont souvent de courte durée. Les séparatistes disparaissent un jour, mais réapparaissent le lendemain pour poursuivre leur combat, comme c'était le cas avec les

Kurdes d'Irak après leur défaite dévastatrice de 1975. [...] Dans la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, nous avons assisté à au moins soixante-dix cas de conflits armés séparatistes. Au cours de cette période, il est clair qu'il y a un déclin constant de l'efficacité des solutions militaires par l'État, de plus de 56% dans les années 1940, à 2,5% dans les années 1980 et 6% dans les années 1990. La légère hausse de victoires militaires des États dans les années 1990 est contrebalancée par le pire cauchemar d'un État, à savoir la défaite aux mains des « rebelles », observée dans 8 % des cas. En outre, on constate une augmentation modeste mais constante de la conciliation à travers des accords de paix négociés, qui sont passés de zéro dans les 15 premières années de l'après-guerre (2<sup>e</sup> guerre mondiale) à 15% dans les années 1970, 8% seulement dans les années 1980, et 24% dans les années 1990, soit plus de la moitié des accords de paix conclus depuis 1945. <sup>iii</sup>

## **II.2 Pourquoi les conflits séparatistes semblent-ils si insolubles ou si réfractaires à une résolution pacifique ? Pourquoi les parties semblent-elles si diamétralement opposées et si méfiantes les unes envers les autres ? Alexis Heraclides, une fois de plus, fournit quelques indices :**

La mobilisation séparatiste découle d'un sentiment d'identité collective distincte (mais pas nécessairement *d'identité ethnique*) associé à des griefs fondés soit sur une discrimination et une inégalité flagrante subie, soit sur une perception d'être dans une situation de désavantage comparé aux autres groupes, au sein de l'État existant. Il peut également s'agir d'une réaction contre l'incorporation dans un autre État ou contre la création d'un nouvel État. Une erreur fréquente dans une grande partie des publications sur les conflits séparatistes et ethniques est de considérer comme allant de soi que tous les conflits séparatistes sont de nature ethno nationaliste. En fait, plusieurs conflits armés séparatistes sont fondés sur une perception très atténuée de l'identité communautaire et sur des traits culturels non uniformes (comme dans le cas du Sud-Soudan, des Moros des Philippines ou des Papous occidentaux), ou simplement sur une spécificité territoriale-sociétale, résultant souvent du fait d'avoir eu dans le passé une existence séparée en tant qu'entités distinctes, comme dans le cas de l'Erythrée, du Katanga (Shaba) ou du nord de la Somalie (Somaliland). [...]

Il est clair que le transfert des compétences [aux régions en proie au séparatisme] peut fonctionner même après une guerre séparatiste dévastatrice. Toutefois, il n'est guère aisé d'y parvenir. Les guerres séparatistes et, plus généralement, les conflits communautaires sont souvent de longue durée et semblent interminables, faisant échouer les tentatives de résolution pacifique les plus raisonnables et les plus prometteuses [...] Dans les guerres séparatistes, le conflit est le plus souvent perçu par les parties belligérantes dans des termes que les analystes définiraient comme une situation extrême de reflexes à « somme nulle » ou du « gagnant-perdant ». Presque sans exception, les guerres séparatistes sont des cas emblématiques de la « rigidité autour des enjeux », de rareté imaginaire de ressources à partager, et de l'indivisibilité des valeurs. Les parties se figent dans leurs postures respectives incompatibles, convaincues qu'il n'existe aucune alternative concevable et réalisable.

Comme dans tous les conflits, et plus encore dans les confrontations violentes, il existe une suspicion mutuelle intense, une peur, un ethnocentrisme aigu, des stéréotypes bipolaires et des perceptions sélectives et déformées, qui entravent sérieusement le bon sens. La violence armée, les tueries et la souffrance suscitent des émotions profondes et une rage remplie de haine. L'ennemi est le démon, le pire, le plus vicieux et le plus rusé des ennemis jamais rencontrés. [...] Dans une

telle situation, connue dans les théories de l'équilibre cognitif comme étant « pris dans le piège », les adversaires ne peuvent pas abandonner, car ils ont trop investi dans la lutte armée et il est insupportable d'insinuer que tout ne servira peut-être à rien, ou que la décision de se battre était erronée. ...]

Indépendamment des différences culturelles évidentes, les affrontements séparatistes se transforment le plus souvent en « conflits identitaires ». L'identité ethnique ou nationale d'une partie se heurte à celle de l'adversaire. L'existence de l'autre partie en tant que « l'ennemi » est vital pour la préservation de la barrière entre l'endogroupe et l'exogroupe. Ainsi, il n'est pas surprenant que les affrontements séparatistes et ethno nationaux soient dépeints par les parties en contestation comme étant des luttes primordiales entre « le bien et le mal » et comme des « croisades morales », comme le souligne Christopher R. Mitchell. Un exogroupe humanisé, cultivé, et civilisé, digne de respect, avec lequel on peut vivre en paix, est inconcevable, car il met en péril le sens d'estime idéalisé que l'on a de son propre endogroupe et de ses traits distinctifs. <sup>iv</sup>

### **II.3 Quel impact la structure des groupes armés non-étatiques, notamment le fait qu'ils aient une direction centralisée ou qu'ils soient plutôt un regroupement de petites entités fragmentées, a-t-elle sur la capacité de ces groupes à entamer des négociations de paix et à respecter leurs engagements dans le cadre d'un processus de paix ? Une certaine structure rend-elle un groupe armé plus enclin à la conciliation (recherche de la paix) qu'à la confrontation (la logique de poursuivre la guerre à tout prix) ? Abdulkader Sinno, chercheur sur la dynamique organisationnelle des groupes armés, écrit :**

Les groupes armés peuvent être regroupés en six formes organisationnelles générales (c'est-à-dire, selon la manière dont le pouvoir peut être distribué au sein d'une organisation, ou entre celles-ci) : centralisé, décentralisé, structuré en réseau, clientéliste, marqué par la multiplicité, et fragmenté. Le degré de centralisation est une mesure de la répartition des pouvoirs de prise de décision entre les dirigeants de premier rang, et les cadres de second rang ou de niveaux inférieurs au sein de l'organisation. La prise de décision comprend l'élaboration des stratégies, les nominations, la répartition des ressources, la gestion des communications et les pouvoirs coercitifs pour faire régner la discipline. [...] Plus les cadres de second rang ou inférieurs exercent un contrôle sur l'élaboration des stratégies au niveau local, et sur d'autres décisions, plus l'organisation est décentralisée. [...] Certains conflits mettent en scène contre le Gouvernement, un seul adversaire indépendant, d'autres de multiples adversaires indépendants l'un de l'autre (entre deux et quatre organisations), et d'autres encore une opposition fragmentée (cinq organisations ou plus). J'ai décidé de la limite qui sépare les situations de *multiplicité* à celles de la *fragmentation* après avoir observé dans les études de cas qualitatives, une dynamique différente qui s'installe dès que le nombre d'organisations dépasse quatre - c'est le point empirique de transition entre la concurrence mettant en jeu des groupes rivaux, et le positionnement de l'organisation dans un mouvement presque atomisé.

Les stratégies de confrontation et de conciliation sont à la disposition tant du pouvoir en place (le Gouvernement) que de ses adversaires. Les structures organisationnelles des parties en conflit peuvent les inciter soit à adopter une stratégie conciliante (en tentant de parvenir à un accord négocié) ou conflictuelle (en espérant soit par l'usure, soit par des affrontements directs, de démanteler les structures rivales). Ces structures peuvent aussi progressivement les enfermer pour



ne poursuivre que ces tactiques. [...] La capacité d'une *organisation centralisée* à adopter une stratégie de conciliation envers le pouvoir en place (le Gouvernement ou la puissance occupante) peut toutefois être amoindrie par l'existence d'organisations rivales. Une *multiplicité d'organisations* encourage l'adoption constante d'une stratégie de confrontation par les insurgés, car une population mécontente est susceptible d'orienter son soutien vers l'organisation qui boude la voie de la conciliation. [...] La décentralisation des groupes armés met davantage de pouvoir de décision entre les mains des cadres de second rang, ce qui les rend plus flexibles au niveau local, contrairement à leurs pairs dans les organisations centralisées. Cette flexibilité locale - la capacité de changer de stratégie - se fait au détriment de la flexibilité de l'organisation dans son ensemble.

Les accords de paix négociés qui durent dans le temps sont rares. Dans une étude statistique [menée] sur les quarante et un conflits qui ont eu lieu entre 1945 et 2001 et qui ont duré plus de trois ans, dans les Amériques, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, seuls deux ont connu un accord de paix durable (plus de dix ans). *Cela s'explique peut-être par le fait que les accords de paix durables ne peuvent être obtenus qu'entre (et non parmi) des organisations rivales centralisées qui exercent un contrôle renforcé sur leurs membres* et sont donc capables de devancer l'émergence d'organisations parallèles visant à représenter les intérêts de ceux qui ne sont pas favorables à un accord de paix. [...]

La centralisation, et la capacité qu'elle confère généralement de contrôler la base de l'organisation, est une condition préalable importante pour négocier de manière efficace un accord de paix. Ceci en raison de la nécessité fréquente d'enrayer les « fauteurs de troubles » (pour utiliser le terme de Stephen Stedman) qui ne sont pas d'accord avec les objectifs conciliateurs de la direction. Les fauteurs de troubles peuvent saboter les négociations en commettant des actes de confrontation qui remettent en cause la perception de sincérité des dirigeants de l'organisation, qui seront blâmés pour lesdits actes. La centralisation permet également de prévenir efficacement l'émergence de nouvelles organisations rivales qui sont susceptibles d'adopter, comme stratégie de croissance rapide aux dépens de l'organisation conciliante, une ligne intransigeante qui plaît à ceux qui ont été conditionnés pendant des années de conflit à croire que la négociation équivaut à la trahison. <sup>v</sup>

**II.4 A quel moment les parties belligérantes à un conflit armé ont-elles généralement tendance à décider qu'il vaut la peine de s'engager dans des négociations de paix, de chercher une solution au conflit autrement que par les voies militaires ? Existe-t-il un moment précis, un repère dans le déroulement d'un conflit, quand les parties sont le plus susceptibles d'accepter la médiation et une issue négociée ? Quel est ce repère, et que peuvent faire les artisans de la paix et les acteurs externes pour agir dès que ce moment se profile à l'horizon ? William Zartman, professeur éminent sur la paix et la résolution des conflits, écrit :**

Si la plupart des études sur le règlement pacifique des conflits considèrent les aspects substantiels des propositions de solution comme la clé pour aboutir à la résolution d'un conflit, un pôle de recherche croissant montre qu'une deuxième clé, tout aussi nécessaire, réside dans *le choix du moment de déployer ces efforts de résolution*. Les parties belligérantes ne résolvent leur conflit que lorsqu'elles sont prêtes à le faire - lorsque d'autres moyens, généralement à caractère unilatéral, de parvenir à un résultat satisfaisant sont bloqués et que les parties sentent qu'elles sont dans une impasse inconfortable et coûteuse. À ce moment précis, elles se rabattent sur des propositions de

paix qui, généralement, avaient été faites depuis longtemps mais qui subitement deviennent attrayantes. [...]

Le concept du moment propice est centré sur la perception par les parties d'une **Impasse Dommageable pour Tous (IDT)**, qui dans le cas idéal, serait associée à une catastrophe imminente, passée ou récemment évitée. Le concept repose sur l'idée que lorsque les parties se retrouvent enfermées dans un conflit dont elles ne peuvent sortir victorieuses en intensifiant la violence, et que cette impasse est douloureuse pour les deux parties (mais pas nécessairement au même degré ou pour les mêmes raisons), elles cherchent une politique alternative ou une voie de sortie. [...] En utilisant différentes images, l'impasse est assimilée à un Plateau, un terrain plat et sans relief, et la catastrophe au Précipice, le point de non-retour où la situation s'empire de façon soudaine et prévisible. [...] L'impasse dommageable pour tous est fondée sur une analyse coûts-bénéfices, ce qui cadre avec les choix rationnels par des entités dans l'espace public. [...]

C'est la perception [subjective] de la condition objective [*les faits ou les événements qui constituent l'impasse*], et non la condition elle-même, qui pose les bases d'une IDT. Si les parties ne reconnaissent pas des « preuves tangibles » (fourni par un tiers) qu'elles sont dans une impasse, une Impasse Dommageable pour Tous ne s'est pas (encore) produite. En revanche, si les parties se perçoivent comme étant dans une telle situation, quelle que soit la faiblesse des « preuves » disponibles, l'IDT est présente. [...] L'autre élément nécessaire pour arriver à un moment propice pour la paix, est moins complexe et dépend également des perceptions : il s'agit d'avoir une Voie de Sortie. Les parties ne doivent pas être en mesure d'identifier une solution spécifique, mais seulement avoir le sentiment qu'une solution négociée est possible et vaut la peine d'être recherchée, et que la partie adverse partage ce sentiment, ainsi que la volonté de rechercher une solution. Sans une idée d'une Voie de Sortie, l'impulsion provenant de l'IDT n'offrira aux parties aucune piste concrète à suivre [...]

Trouver un moment propice [pour les pourparlers de paix] nécessite des recherches et des études de renseignement pour identifier les éléments objectifs et subjectifs. Les manifestations subjectives de la douleur, de l'impasse et de **l'incapacité à supporter le coût d'une nouvelle escalade des violences**, liées aux preuves objectives de l'impasse, aux données sur le nombre et la nature des victimes et des dégâts matériels, et/ou à d'autres indicateurs similaires de l'IDT, ainsi que les manifestations d'avoir une Voie de Sortie, peuvent faire l'objet de recherches régulières dans un conflit pour déterminer si le moment propice est venu. [...] Les affinements les plus significatifs de cette théorie l'emmène à un deuxième niveau de questionnements quant aux effets des dissensions politiques au sein de chaque belligérant sur la perception et l'utilisation du moment propice pour la voie négociée. Quels types de conditions politiques internes à chaque camp sont utiles à la fois pour apercevoir le moment propice, et pour partir de cette perception pour effectivement commencer des négociations prometteuses ? [...] la composante militaire au sein de chaque partie est l'acteur crucial pour la perception de l'impasse, et que la voie de sortie est un ingrédient aussi important que l'impasse, dans la mesure où toutes les parties peuvent retrouver leurs comptes dans l'issue alternative élaborée au cours d'une négociation. [...]

[La définition de l'IDT n'exige pas du tout qu'elle ait lieu au plus fort du conflit ou à un niveau très élevé des violences. [...] Étant donné le nombre infini de conflits potentiels qui n'ont pas atteint leurs « pic de violence », les recherches tendent à indiquer que la perception d'une IDT se produise soit (et de manière optimale) à un *faible niveau d'intensité* du conflit, où il est relativement facile de commencer à rechercher des solutions dans la plupart des cas, soit, dans les cas saillants, à des

niveaux d'intensité du conflit plutôt élevés. Ainsi, les conflits qui ne sont pas traités « de manière précoce » auront tendance à nécessiter un niveau d'intensité élevé pour que la perception d'une IDT s'installe et pour que les négociations en vue d'une solution commencent [...].

La notion d'une Opportunité Mutuellement Attrayante [OMA] est importante dans le contexte plus large d'un processus de négociation et contribue à enrichir la théorie du moment propice pour les négociations [...] Les négociations achevées à l'ombre - ou sous l'impulsion - d'une IDT seule sont susceptibles d'être instables et peu susceptibles de mener à un accord de paix qui dure dans le temps. [...] Les parties aux négociations doivent offrir ou se voir offrir des perspectives d'un avenir plus attrayante pour les extraire du conflit qui les oppose, *une fois que l'IDT les a poussés à négocier*. Les germes de ce facteur d'attraction commencent avec la Voie de Sortie que les parties perçoivent vaguement comme faisant partie de l'arrivée du moment propice pour négocier. Mais ce sentiment général qu'une paix est possible doit être développé et étoffé pour devenir un véritable processus de paix qui mène à un accord, une formule pour le règlement du différend, et une perspective de réconciliation que les parties conçoivent pendant les négociations. [...]

La non-existence du moment propice ne devrait pas constituer une raison pour l'inaction des tiers et des acteurs externes, même si l'une ou les deux parties au conflit sont enlisées dans leurs espoirs d'atteindre la victoire par une escalade de violences [...] *[Il est important que les acteurs externes, les médiateurs potentiels, soient]* présents et à la disposition des parties au conflit en attendant que le moment propice aux négociations se produise, afin de pouvoir saisir l'occasion dès qu'elle se présentera. [Certaines stratégies pour y parvenir sont] des discussions préliminaires de points clés à aborder lors des pré-négociations, [telles que] identifier les parties essentielles pour un accord, identifier les questions à résoudre, et les différencier des questions qui ne peuvent être résolues dans le conflit ; discuter des alternatives à l'actuel trajectoire conflictuel ; établir des contacts et des liens entre les parties ; clarifier les coûts et les risques liés à la recherche d'un accord ; [et] s'assurer du soutien à l'intérieur de chaque partie au conflit, pour une politique visant son règlement par voie pacifique.<sup>vi</sup>

## **II.5 Comment la structure organisationnelle d'un groupe armé non-étatique (centralisée, décentralisée, avec multiples sous-groupes, ou fragmentée) influe-t-elle sur les résultats réels qu'il peut tirer du conflit ? Notamment, comment les différents types de structures organisationnelles des groupes armés se comportent-ils en présence ou en l'absence de zone sanctuaires ou de refuge (espaces dans lesquelles ils peuvent s'entraîner, planifier, s'équiper sans intrusion importante) ? Abdulkader Sinno écrit encore :**

Les groupes armés peuvent être regroupés en six formes organisationnelles générales (c'est-à-dire, selon la manière dont le pouvoir peut être distribué au sein d'une organisation, ou entre celles-ci) : centralisé, décentralisé, structuré en réseau, clientéliste, marqué par la multiplicité, et fragmenté. Le degré de centralisation est une mesure de la répartition des pouvoirs de prise de décision entre les dirigeants de premier rang, et les cadres de second rang ou de niveaux inférieurs au sein de l'organisation. La prise de décision comprend l'élaboration des stratégies, les nominations, la répartition des ressources, la gestion des communications et les pouvoirs coercitifs pour faire régner la discipline. [...] Plus les cadres de second rang ou inférieurs exercent un contrôle sur l'élaboration des stratégies au niveau local, et sur d'autres décisions, plus l'organisation est décentralisée. [...] Certains conflits mettent en scène contre le Gouvernement un seul adversaire indépendant, de

multiples adversaires indépendants l'un de l'autre (entre deux et quatre organisations), et d'autres encore une opposition fragmentée (cinq organisations ou plus). J'ai décidé de la limite qui sépare les situations de *multiplicité* à celles de la *fragmentation* après avoir observé dans les études de cas qualitatives, une dynamique différente qui s'installe dès que le nombre d'organisations dépasse quatre - c'est le point empirique de transition entre la concurrence mettant en jeu des groupes rivaux, et le positionnement de l'organisation dans un mouvement presque atomisé.

Le facteur qui a un impact décisif sur la manière dont la structure influe sur la performance est le contrôle par l'organisation d'un sanctuaire ou refuge territorial - une partie du territoire contesté où les adversaires d'une organisation ne peuvent pas intervenir avec suffisamment de force pour perturber ses opérations. Les organisations non centralisées (décentralisées, sous forme de réseau, clientéliste, multiples sous-groupes) sont plus résistantes que les organisations centralisées dans les environnements hostiles [où elles ne disposent pas d'un refuge territorial] car leurs différentes composantes sont plus autonomes et moins dépendantes de la coordination. *Elles ne sont pas aussi vulnérables que les organisations centralisées aux raccourcis tels que la décapitation ou aux stratégies sophistiquées visant à isoler l'organisation, car la base est à la fois assez indépendante et bien ancrée dans les structures sociales locales.* [...] Certaines configurations organisationnelles décentralisées (organisations multiples basées sur le clientélisme) peuvent même entraîner un verrouillage stratégique lorsque les dirigeants de l'organisation d'insurgés ne peuvent pas faire de compromis avec les pouvoirs en place, malgré leur désir de le faire ou la pression de leurs sponsors, parce qu'ils perdraient leur base. [...]

Les organisations non centralisées ont également un avantage pour mobiliser les appuis dans un environnement hostile, car leurs militants, disposant de plus d'autonomie sont plus sensibles aux besoins locaux et sont mieux à même d'imposer des mesures positives ou des sanctions que les responsables des structures centralisées. Il est plus facile d'assurer le contrôle et la discipline au sein de groupes plus restreints et autonomes dans des environnements hostiles, ce qui donne un avantage aux organisations non centralisées imbriquées dans des structures sociales complexes. Enfin, le circuit de transmission des informations n'est pas complexe dans les organisations non centralisées : l'information est pour le plupart produite et utilisée localement, avec peu d'apport de la part des dirigeants, et avec une faible probabilité d'être interceptée par des adversaires. Un pouvoir en place sophistiqué *peut toutefois facilement vaincre un adversaire d'insurgés composé d'éléments fragmentés*, car ses différentes composantes sont l'équivalent de minuscules organisations centralisées indépendantes et vulnérables.<sup>vii</sup>

## **II.6 Qu'est-ce que les recherches tendent à montrer quant au moment où les conflits séparatistes ont le plus de chances de prendre fin, autrement que par la victoire militaire d'une partie sur l'autre ? Le chercheur de renom, Alexis Heraclides, qui a étudié les conflits séparatistes au cours des 50 années entre 1946 et 1996, écrit :**

L'opinion la plus répandue concernant les guerres qui ne se terminent pas [a] par une victoire militaire est qu'elles cessent [b] à la suite d'une impasse militaire, [c] d'un choix rationnel des parties au conflit, ou [d] par l'épuisement. En nous inspirant de la littérature grandissante sur la

résolution des conflits, nous avons essayé d'esquisser 12 raisons qui expliquent quand et pourquoi les guerres séparatistes ont trouvé une fin, soit temporairement ou définitivement, dans la période entre 1946 et 1996. Apparemment, les guerres séparatistes prennent fin :

- 1) Lorsque les deux parties arrivent à la conclusion qu'il n'y a pas de perspectives d'avancées supplémentaires sur le champ de bataille [...]. En d'autres termes, il s'agit sur le plan militaire d'une situation « sans gagnant » entre chacun des adversaires. En même temps, l'évolution de la situation sur le champ de bataille sert de base aux négociations.
- 2) Lorsque, pour les deux parties, les coûts de poursuivre la guerre (coûts économiques, destructions, pertes humaines, menaces qui pèsent sur leur légitimité, etc.) dépassent de loin les bénéfices potentiels et symboliques d'une poursuite des combats. [...] Une situation propice est celle d'une « impasse dommageable » militaire, marquée par une « symétrie des coûts », c'est-à-dire lorsque les deux parties sont épuisées et il y a une impasse sanglante.
- 3) Lorsque - autre exemple de décisions fondées sur des analyses coûts-bénéfices par les belligérants - il apparaît aux deux parties qu'elles ont plus à gagner et moins à perdre en concluant un accord de paix qu'en continuant à se battre. [...] Un État peut, à un moment donné, être véritablement intéressé par l'octroi d'un maximum d'autonomie au groupe séparatiste, sans aller jusqu'à l'indépendance, et les séparatistes, de leur côté, peuvent être prêts à transiger sur leur revendication d'un État indépendant. Il est plus probable que cela se produise à la suite d'un changement de perception au sein de l'une des parties, de préférence la plus puissante, qui prend alors l'initiative de la paix [...].
- 4) Lorsque les belligérants sont économiquement, militairement et moralement épuisés.
- 5) Lorsqu'il y a une certaine « transformation du conflit », à travers un changement de dirigeants, une transformation du régime ou du système politique, une nouvelle idéologie, une évolution dans les politiques et alliances internationales, ou un changement marqué dans le système régional ou international.
- 6) Lorsque la partie la plus puissante (normalement le pouvoir en place) est prête pour des pourparlers et à procéder à des compromis (la conciliation), dispose d'un avantage sur le plan militaire, et dispose d'une grande légitimité au sein de son camp, alors que, dans le même temps, la partie intransigeante est au bord de la défaite avec une légitimité en déclin. [...] *[Les raisons qui expliquent une volonté de négocier malgré une position de force militaire comprennent] : (a) "en raison des changements fondamentaux intervenus dans l'État en question [...] la conciliation pacifique devient la stratégie privilégiée au lieu de celle « d'unir par la force », à condition que le mouvement sécessionniste abandonne sa revendication d'indépendance ; (b) la conviction du pouvoir en place que la défaite militaire, même si elle est réalisable, a peu de chances d'être efficace sur le long terme et que, à tout le moins, la poursuite des activités des insurgés, même à un faible niveau d'intensité, serait coûteuse et insupportable, (c) une prise de conscience soudaine qu'après tout, les séparatistes ont de bons arguments et qu'ils devraient être apaisés, ou (d) négocier à partir d'une position de force est idéale car elle permet à la partie la plus puissante (le plus souvent l'État) de faire moins de « concessions » à l'autre partie.*

- 7) Lorsqu'une partie perd un soutien militaire étranger crucial, ou lorsqu'elle se rend compte qu'elle est sur le point d'être abandonnée par ses partisans.
- 8) [*Dans les conflits séparatistes avec interférence d'un État voisin*] lorsque la partie la plus faible est activement soutenue par un État puissant (généralement un « grand État voisin »), qui ne souhaite pas intégrer l'entité séparatiste en son sein, mais pousse plutôt vers une résolution du conflit par voie négociée.
- 9) Si une forme de médiation (officielle ou non-officielle par un acteur non étatique) enregistre une percée inattendue.
- 10) Par le biais d'une forme de « médiation coercitive ». La guerre peut prendre fin si une ou plusieurs tierces parties (Organisations Inter-Gouvernementales ou États) exercent de fortes pressions sur les parties au conflit pour un règlement par voie de médiation. Pour être plus viable, celles-ci devraient venir s'ajouter à d'autres facteurs (par exemple, l'épuisement ou une situation sans gagnant).
- 11) S'il y a un cessez-le-feu, que les groupes belligérants sont physiquement séparés, et que leurs dilemmes de sécurité mutuelle (leur sécurité physique et culturelle essentielle, ainsi que leur survie) sont résolus par des tiers (forces de maintien de la paix).
- 12) Lorsqu'un accord de paix répond aux craintes des dirigeants séparatistes et qu'un rôle prestigieux et significatif est en vue pour eux dans le futur accord de paix, comme de postes de dirigeants au sein du gouvernement régional. <sup>viii</sup>

### **3<sup>EME</sup> PARTIE : LES DISPOSITIFS D'AUTONOMIE ET LEURS PERSPECTIVES EN TANT QUE MÉCANISMES DE RÉOLUTION DES CONFLITS IMPLIQUANT DES MINORITÉS TERRITORIALEMENT CONCENTRÉES**

Dans cette partie du Document de Réflexion, nous continuons à explorer les mécanismes de rétablissement de la paix, notamment face aux conflits séparatistes intraétatiques. Plus précisément, nous examinons l'utilisation des dispositifs d'autonomie comme moyen d'atténuer ou de répondre aux pressions centrifuges dans les conflits impliquant des minorités territorialement concentrées au sein d'un État.

#### **III.1 Existe-t-il un seuil démographique (pour un groupe minoritaire ou territorialement concentré) à partir duquel il est important d'accorder une autonomie substantielle au groupe pour l'autogestion de certaines de ses affaires, s'il devient rétif, et quand certains en son sein s'engagent dans un conflit armé avec l'État mère ? Le professeur Alexis Heraclides écrit :**

L'autonomie *lato sensu* (ou le transfert des compétences) comprend toutes sortes de dispositifs visant à accorder à un groupe qui diffère du reste de la population d'un État, un *statut spécial* lui permettant de s'exprimer et d'affirmer son identité en tant que groupe dans une région donnée.

L'autonomie territoriale (ou l'autonomie *stricto sensu*) est « un dispositif institutionnel qui octroie à une ou plusieurs entités régionales autonomes infranationales au sein d'un État, des pouvoirs de décision substantiels dans une ou plusieurs domaines politiques, économiques ou culturelles ». *L'autonomie : Répondre au dilemme de l'État* : Malgré l'expérience avec autant de formules de transfert des compétences, de nombreux États sont réticents à envisager des formes d'autonomie pour leurs entités infranationales, et préfèrent s'en tenir à un modèle de gouvernance très centralisé. Il n'est pas surprenant que cela s'applique, en particulier, aux États confrontés à des mouvements séparatistes armés.

Dans ces circonstances, les Gouvernements sont peu enclins à conclure un accord de paix avec des « insurgés » en vue d'un transfert de compétences. Le prestige de l'État mis à part, les Gouvernements ou les groupes dominants sont convaincus que toute « concession » sur cette question cruciale serait suicidaire car elle rendrait une séparation unilatérale éventuelle plus facile à réaliser. La pensée est que cela inciterait les séparatistes à abuser le transfert de compétences obtenu. Des exemples bien documentés de cet état d'esprit parmi les autorités étatiques qui font face aux menaces sécessionnistes sont le défi kurde en Turquie, l'Inde en ce qui concerne le Cachemire et les Sikhs du Pendjab, le Pakistan envers les Bengalis de l'ancien Pakistan oriental (1971), le Sri Lanka et les Tamouls, la République fédérale de Yougoslavie et le Kosovo, ou la République de Macédoine et ses Albanais.

Le maximum que ces États puissent envisager est la non-discrimination sur la base de l'ethnicité, le respect des droits des minorités ou, dans des circonstances exceptionnelles, l'autonomie personnelle non territoriale. Toutefois, ces options sont souvent vouées à l'échec, en particulier si elles concernent des groupes régionaux politisés d'une certaine taille (à partir de 10 à 15% de la population nationale). Si un groupe s'approche du seuil de 20 % de la population nationale et est prédominant dans une région spécifique, il se contente rarement de moins qu'une autonomie significative associée à une représentation au moins proportionnelle dans l'appareil politique central de l'État. <sup>ix</sup> [Note 26 : Si l'on considère les mouvements séparatistes d'après 1945, la majorité d'entre eux se situent à partir de 15% de la population nationale. Les principales exceptions sont les mouvements séparatistes dans des très grands États, c'est-à-dire l'Inde ou la Chine, où ils sont bien sûr bien inférieurs à 15-20%]. <sup>x</sup>

**III.2 Est-il possible, dans les États unitaires attachés à l'unitarisme, sans structure fédérale à échelle nationale pour toutes leurs unités infranationales, de façonner des Régions à administrer différemment, avec des formes substantielles d'autonomie, et gérées de manière asymétrique par rapport aux autres unités infranationales (Régions) du pays ? En quoi de tels dispositifs d'autonomie régionale diffèrent-ils d'un modèle fédéral national dans lequel toutes les parties du pays (États fédérés) sont placées dans une relation fédérale avec le centre (gouvernement fédéral) ? Le professeur Alfred Stepan, politologue comparatiste et expert en systèmes constitutionnels, écrit :**

Nous voulons évoquer ici un problème difficile [...] Un État unitaire peut-il répondre de manière efficace aux aspirations nationalistes d'une minorité culturelle territorialement concentrée à l'intérieur de l'État avec ses propres « leaders politiquement robustes multinationaux » tout en restant un État unitaire et démocratique ? [...] Faisons brièvement l'hypothèse de la nature du problème politique des minorités territorialement concentrées dans un État unitaire. Imaginons un

État indépendant existant, de taille petite ou moyenne, doté d'une Constitution unitaire, d'une population relativement homogène sur le plan culturel, et d'un sentiment de fierté de l'identité bâti autour de l'État-Nation. Supposons également que cet État unitaire, qui fonctionne par ailleurs très bien, possède une population territorialement concentrée qui ne s'identifie pas à l'histoire et à la culture de l'État unitaire. Son identité différente découlera très probablement d'un ou de plusieurs des six facteurs suivants :

1. Sa séparation physique d'une grande distance de l'État unitaire ;
2. Une différence linguistique ou religieuse ;
3. Une tradition historique de gouvernance autonome qu'elle veut restaurer ou étendre ;
4. Un sentiment géopolitique ou culturel qu'elle faisait partie, et doit faire partie d'un État voisin avec lequel elle s'identifie ;
5. Une économie radicalement différente dont la population estime avoir besoin de lois spéciales afin de la permettre de préserver ses propres moyens de subsistance et son mode de vie, et
6. Une histoire de guerre avec, ou de répression coercitive par l'État unitaire dans lequel il se trouve.

Supposons en outre, ce qui n'est pas déraisonnable, que cette population minoritaire territorialement concentrée est mécontente du statu quo. À tout le moins, elle souhaite plus d'autonomie et des dispositifs d'auto-gestion qui reconnaissent sa culture et facilitent son développement ; certaines couches de sa population peuvent s'identifier aux leaders politiques et aux organisations qui réclament l'indépendance ou la sécession. Cette combinaison de facteurs donne une dimension *multinationale* à l'État unitaire.

Formulons quelques hypothèses supplémentaires sur deux solutions possibles à ce problème politique : le *fédéralisme* ou l'*indépendance*. En ce qui concerne le fédéralisme, si la population et les acteurs politiques dominants de l'État unitaire acceptent de devenir un système fédéral asymétrique, bon nombre des revendications de la population minoritaire territorialement concentrée pourraient être résolus de manière satisfaisante, sans recourir à l'indépendance. Cependant, si nous supposons que la grande majorité de la population de l'État et ses principaux acteurs politiques *ne veulent pas* abandonner ce qu'ils perçoivent comme un État unitaire qui fonctionne bien, nous devons supposer qu'un État fédéral, et encore moins l'option d'un État fédéral asymétrique, est hautement improbable.

Supposons également qu'une séparation complète de l'Etat unitaire par la minorité territorialement concentrée, soit par l'indépendance, soit par l'intégration à un État voisin irrédentiste, est extrêmement improbable dans l'avenir proche en raison [entre autres facteurs] des sentiments forts dans l'Etat unitaire qui s'opposent à une telle séparation et de la capacité militaire pour soutenir de telles préférences politiques. [...] Si nous excluons le fédéralisme et la séparation complète, existe-t-il d'autres dispositifs politiques qui pourraient éventuellement accroître la « voix » et la « l'adhésion à l'État » de cette communauté minoritaire territorialement concentrée ? Est-il possible de répondre à leurs désirs d'autonomie et d'auto-gestion renforcées *au sein même* de l'État unitaire ? [...] Nous pensons que oui.

Une région à statut spécial [*région disposant d'une autonomie spéciale d'auto-gestion*] est une entité politico-administrative d'un État unitaire indépendant, dotée d'un pouvoir exclusif dans certains



domaines, y compris des aspects de pouvoirs législatifs, dont les attributions spéciales sont enracinées pleinement ou partiellement dans la Constitution, et ne peuvent pas être modifiées unilatéralement, et dont les habitants jouissent de tous les droits de citoyenneté dans l'État unitaire. [...]

En tant que modèle idéal, un État qui abrite une région à statut spécial [région dotée d'une autonomie spéciale d'auto-gestion] est du point de vue de l'analyse, très différent d'un État fédéral, même dans un système fédéral asymétrique. Certes, l'entité que nous appelons région à statut spécial a certains attributs qui s'apparente au fédéralisme dans ses relations avec l'État mère. Cependant, dans le modèle idéal du fédéralisme, c'est *l'ensemble du pays* qui est fédéral. Certains lecteurs pourraient penser que les pouvoirs de ce que nous appelons une région à statut spécial sont proches de l'autonomie et des pouvoirs spéciaux que l'on trouve dans le fédéralisme asymétrique. Cela est vrai, mais certaines différences n'en sont pas moins fondamentales. Dans le fédéralisme asymétrique, *chaque* unité infranationale du pays fait partie d'une fédération, et aucune partie de l'État ne fait partie d'un État unitaire. <sup>xi</sup> [...]

### **III.3 L'approche consistant à accorder une *autonomie régionale spéciale*, distincte de l'*Unitarisme* classique (et de la décentralisation au sein de celui-ci) et du *Fédéralisme* classique, a-t-elle été utilisée dans des processus de paix ? A-t-elle été capable d'apaiser ou de pacifier les demandes des régions rétives, et d'apporter la paix pour mettre fin aux conflits ? Alfred Stepan écrit encore :**

L'idée d'une région à Statut Spécial [région dotée d'une autonomie spéciale d'auto-gestion] a-t-elle contribué à la paix à Aceh (Indonésie) ? Nous pensons pouvoir avancer des arguments solides en ce sens. L'une des principales raisons de l'échec de l'accord [précédent] de cessez-le-feu [sur ce conflit] en 2003 était la divergence constante entre les objectifs fondamentaux. Le Gouvernement central et l'Armée étaient très inquiets de la possibilité d'une fragmentation territoriale de l'Indonésie et se méfiaient profondément de toute formule autre que l'État unitaire. Le GAM [Gerakan Aceh Merdeka, ou *Mouvement pour la libération d'Aceh*], quant à lui, ne voyait pas comment atteindre ses objectifs sociaux et de développement autrement qu'en accédant à l'indépendance. [...]

Peu après le début du deuxième tour [de négociations], un porte-parole du GAM a annoncé lors d'une conférence de presse le 23 février 2005 : « La demande d'Indépendance n'est plus d'actualité. Ils demandent maintenant plutôt la gestion autonome de leur région et les représentants du Gouvernement Indonésien le comprennent très bien. Comme [un auteur] l'a remarqué : « Cela a été un revirement qu'on pouvait qualifier d'historique. C'était la première fois que le GAM donnait le signe qu'il était prêt à accepter *autre chose que l'indépendance ou un référendum [sur l'indépendance]*. Pour cette raison, il a été largement perçu comme une percée majeure, et a rendu possible tous les progrès ultérieurs dans les pourparlers de paix. »

Qu'est-ce qui a contribué à cette concession majeure de la part du GAM ? Il semblerait que *l'idée* d'un dispositif de région autonome à Statut Spécial ait permis de débloquer les négociations. [...] À la veille du deuxième tour [des négociations], le médiateur en chef du Processus de Paix de Helsinki, l'ancien président de la Finlande, Martti Ahtisaari, dans une allocution télévisée [...] a fait allusion à « une autonomie dans la gestion de la région d'Aceh » comme un objectif possible des négociations. [...] Il se peut que les conversations informelles qu'Ahtisaari a eu avec le GAM aient été encore plus décisives. L'un des négociateurs du GAM à Helsinki, Nur Djuli, a expliqué à [cet

auteur] pourquoi il en était personnellement venu à croire qu'un dispositif de statut spécial [comme il en existait pour les îles Åland en Finlande] pourrait mener à l'autonomie.

Un soir, lui et d'autres négociateurs du GAM étaient assis avec Ahtisaari et regardaient la mer. Ils avaient du respect pour Ahtisaari, qui comptait parmi ses nombreuses distinctions, une nomination pour le Prix Nobel de la Paix pour ses réalisations dans le maintien de la paix aux Balkans en tant que haut fonctionnaire des Nations Unies. Ahtisaari a aperçu un navire qui passait et a demandé à Nur Djuli s'il reconnaissait le drapeau qu'il arborait. Djuli a répondu par la négative. Ahtisaari a dit que le drapeau était celui des îles Åland. M. Ahtisaari a renchéri en disant que les îles Åland faisaient partie de l'État unitaire de Finlande, mais disposaient d'une autonomie, d'une autogestion régionale particulière. Il a déclaré que [quand il était Président de la Finlande], il ne pouvait pas envoyer un navire finlandais dans les îles Åland sans l'autorisation de l'Assemblée Législative des îles Åland. Il a ajouté qu'aucune loi nationale et aucun traité important touchant aux intérêts des îles Åland ne pouvait entrer en vigueur sans la consultation et le consentement du gouvernement et de la législature des îles Åland. Djuli a ensuite insisté sur le fait que lui et certains autres négociateurs du GAM n'ont pratiquement pas dormi cette nuit-là. Ils ont passé la nuit à effectuer des recherches sur les îles Åland, puis sur le Groenland, sur Internet. Ils n'avaient peut-être pas entendu parler du terme « Statut Spécial d'autonomie régionale » mais ils ont commencé à croire que [ce type de dispositif de Statut Spécial qu'ils venaient de voir] pourrait déboucher sur une forme « d'autonomie régionale » considérable pour Aceh. <sup>xii</sup>

### **Sur les dispositifs d'autonomie ou fédéraux comme mécanismes de résolution des conflits séparatistes, Alexis Heraclides écrit :**

La prise en compte de la protection des minorités et de l'autonomie [nécessite] de rendre plus complète la protection des groupes portant des traits distinctifs sur le plan culturel (ou régional) et de les octroyer une autonomie dans certaines situations. [Cela implique] le respect des groupes portant des traits distinctifs sur le plan culturel (ou régional), qui ont une bonne assise territoriale. Et de manière plus générale, cela appelle aussi à plus de tolérance et au respect de la diversité culturelle. L'essentiel ici est qu'un État perçoive la diversité provenant des identités culturelles acquises ou attribuées comme facteur qui enrichit la société, et non pas comme un mal nécessaire à juguler autant que faire se peut. Le revers de la médaille est que les différents groupes régionaux portant des traits distinctifs ne vont pas remettre en question - et encore moins menacer - l'intégrité territoriale de l'État concerné. Ils resteront fidèles à l'État qui s'est entendu avec eux en respectant leurs spécificités et en s'efforçant d'établir un dialogue permanent avec le groupe en question afin de répondre à ses préoccupations et de subvenir à ses besoins. Cette solution réciproque, marquée par le respect et « l'acceptation » mutuels pourrait être vu sous le prisme d'une relation réciproque légitimée, une sorte de « contrat ethno social ». Dans un tel dispositif, on pourrait envisager une « autodétermination à caractère non sécessionniste » – un dispositif d'autogestion pouvant aller de l'autonomie jusqu'à une fédération, sur bases communautaires. <sup>xiii</sup>

Pour qu'une autonomie territoriale ou un statut fédéral soit établi et puisse fonctionner de manière harmonieuse, il convient d'établir des critères précis. Citons-en quelques-uns. D'abord, ces processus de transfert de compétences doivent de préférence être le fruit d'un dialogue avec le groupe régional concerné ; ils doivent être hautement plébiscités au sein dudit groupe, ainsi que dans le reste (la majorité) du pays. D'autres critères qui méritent d'être intégrés sont les suivants : Il faut qu'il y ait peu de risques de troubles et inconvénients pour d'autres groupes distinctifs ainsi qu'aux personnes issues du reste du pays qui résident dans la région bénéficiaire (il s'agit du

problème beaucoup documenté des « minorités au sein d'un groupe minoritaire », ou de la « minorité enfermée » ; La nécessité d'inclure des garanties adéquates de pluralisme culturel au sein de l'entité régionale bénéficiaire; le dispositif ne devra pas résulter en une menace à l'intégrité territoriale de l'État concerné, en d'autres termes, l'engagement ferme de ne pas chercher à faire sécession après avoir obtenu l'autonomie à l'intérieur du pays ; et aussi cela nécessite une faible probabilité de tensions inter-Étatiques à la suite de la réforme et du transfert des compétences opérés, par exemple à travers un État voisin qui fomenterait le séparatisme dans la région afin d'annexer le territoire. <sup>xiv</sup>

#### **III.4 Quel est le sort des groupes politico-militaires séparatistes après la réussite d'un processus de paix ? Comment leurs agendas politiques sont-ils transformés pour permettre leur participation dans la vie politique nationale après le conflit ? Existe-t-il une perspective pour eux de se transformer en entités politiques ? Dans sa décision sur une affaire concernant spécifiquement le Cameroun, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a montré la voie :**

La Commission déclare que la sécession n'est pas le seul moyen d'exercer le droit à l'autodétermination. La Charte africaine ne peut pas être invoquée par un plaignant pour menacer la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un Etat partie. La Commission a toutefois accepté que l'autonomie au sein d'un Etat souverain, dans le cadre d'une autonomie gouvernementale, d'une confédération ou d'une fédération, tout en préservant l'intégrité territoriale d'un Etat partie, peut être exercée au titre de la Charte. [...] La Commission déclare que les diverses formes de gouvernance ou d'autodétermination telles que le fédéralisme, l'administration locale, l'unitarisme, la confédération et l'autonomie ne peuvent être exercées que sous réserve de la conformité avec la souveraineté de l'Etat et l'intégrité territoriale d'un Etat partie. [...] La Commission Africaine [...] recommande à l'État de s'engager dans un dialogue constructif avec les plaignants pour résoudre les questions constitutionnelles ainsi que les griefs susceptibles de menacer l'unité nationale [et] recommande aux plaignants (i) se transformer en parties politiques, et (ii) abandonner la sécession et s'engager dans un dialogue constructif avec l'Etat défendeur sur les questions constitutionnelles et les griefs. <sup>xv</sup>

#### **III.5 Dans un conflit centrifuge ou séparatiste, l'octroi des concessions d'autonomie afin d'apaiser ou de juguler le conflit, crée-t-il un effet de contagion, dans la mesure où d'autres Régions ou unités infranationales au sein de l'État commencent à réclamer des concessions territoriales similaires ? L'effet de contagion se vérifie-t-il dans la mesure où des concessions octroyées à un groupe emmènent inexorablement d'autres groupes à emboîter le pas, faisant ainsi peser des pressions inacceptables sur l'unité de l'État ? Sur la base de plusieurs ensembles de données, la chercheuse Erika Forsberg propose quelques réponses :**

La crainte que l'octroi d'une autonomie ou d'un statut particulier à des groupes ethniques ne déclenche un « effet de contagion » est très répandue et largement incontestée. La thèse est que le l'octroi de cette concession face à un mouvement séparatiste peut par ricochet, inciter d'autres groupes ethniques à recourir à la lutte armée pour affirmer leurs aspirations à leur propre statut « d'état » autonome, menaçant ainsi de démembrer le pays dans son ensemble et même de

s'étendre au-delà de ses frontières. [...] Un effet de contagion est le processus par lequel un événement survenu dans un endroit augmente la probabilité qu'un événement similaire se produise dans un endroit proche à un moment ultérieur. Cette idée a été appliquée à plusieurs phénomènes politiques, comme la démocratisation, la guerre interétatique et la guerre intraétatique. [...]

La présente étude utilise ces données pour évaluer la probabilité des effets de contagion en examinant si les groupes ethniques sont plus enclins à poursuivre par la violence des objectifs séparatistes si d'autres groupes ethniques environnants réussissent à obtenir des concessions territoriales complètes. [...]

L'analyse empirique dans notre étude ne trouve aucun indice qui confirme l'effet de contagion à la suite de l'octroi de concessions d'autonomie territoriales. Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, les groupes ethniques ne semblent pas être plus enclins à initier un conflit lorsque des groupes ethniques voisins/environnants ont réussi à obtenir une plus grande autodétermination pour leur territoire. Plusieurs prismes alternatifs d'analyse des données donnent le même résultat, y compris lorsque l'échelle utilisée est restreinte au contexte national. Au contraire, l'analyse empirique révèle systématiquement que les groupes ethniques sont nettement plus susceptibles de recourir aux violences armées si d'autres groupes ethniques se battent dans le même pays, ou si des membres de leur même groupe sont impliqués dans un conflit ethnique dans un pays voisin. [...]

Les effets de contagion évalués dans cette étude se limitent au processus par lequel l'octroi de concessions d'autonomie territoriales à un groupe ethnique peut encourager d'autres groupes ethniques à recourir à la violence pour atteindre des objectifs similaires. Cette délimitation des effets de contagion ne tient pas en compte les situations connexes, où les concessions octroyées mènent à une surenchère des revendications *de la part du même groupe*. [...] Dans une étude comparative, Saideman (1998) évalue la dissolution de l'Union Soviétique, de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie, en se demandant si la désintégration de ces pays a été la conséquence d'un effet de contagion. Les résultats de son étude laissent croire que la réussite d'une sécession a généré des conditions qui ont rendu propice d'autres sécessions. [...]

Si un Gouvernement cède *aux revendications [séparatistes]* d'un groupe, il s'agit d'une information très pertinente pour les autres groupes ethniques du pays et cela peut accroître la perception que des concessions territoriales sont à leur portée. En acquiesçant aux revendications d'un groupe ethnique, le Gouvernement envoie un signe aux autres groupes dans le pays qu'il peut être intéressant de formuler des revendications similaires. [...] Dans ses recherches sur le rôle du facteur territorial dans les conflits ethniques, Toft (2002/2003, 2003) indique que si d'une part, les groupes ethniques perçoivent le territoire comme indivisible quand ils s'y attachent comme à une patrie, les États perçoivent le territoire comme indivisible lorsqu'il y a un risque de créer un précédent. De tels effets s'installent lorsqu'un État est confronté à plusieurs groupes ethniques qui ont la capacité et la volonté d'opter potentiellement pour une stratégie sécessionniste. Si l'État consent aux revendications d'un groupe sécessionniste, il donne un signe qu'elles sont légitimes et sert d'exemple aux autres groupes. [...]

[En revanche], la signature d'un accord, qui confère à un groupe d'opposition mobilisé sur base ethnique *plus de contrôle sur son territoire*, ne rend pas les autres groupes ethniques du même pays plus enclins à initier un conflit violent, ni pour contrôler leur territoire ni pour contrôler le gouvernement central. De même, la mise en œuvre de tels accords sur le contrôle territorial n'a pas d'effet significatif. [...] En résumé, les résultats de cette étude indiquent que l'octroi de concessions

d'autonomie territoriales à un groupe séparatiste n'a aucun effet sur l'inclination d'autres groupes ethniques à l'intérieur et au-delà des frontières à poursuivre le séparatisme. Ce résultat s'éloigne à la fois de l'avis de nombreux décideurs politiques et, en partie, également des recherches précédentes. [...]

Grâce à des données chronologiques exhaustifs sur les groupes ethniques et les concessions d'autonomie territoriales intégrées dans les accords de paix, permettant l'évaluation la plus systématique des effets de contagion ethniques à ce jour, cette étude ne trouve aucune preuve suggérant que lesdits effets sont en marche. Cette conclusion demeure solide et robuste même quand elle est soumise à plusieurs tests alternatifs pour vérifier son exactitude. Les groupes ethniques ne semblent pas être incités à recourir à la violence lorsque des concessions sont accordées à des groupes séparatistes avoisinants. Je ne trouve pas non plus des schémas [dans le sens des effets de contagion] sur le plan mondial. [...] Walter ... constate que les conflits territoriaux *sont les plus difficiles à résoudre et les moins susceptibles d'être couronnés par une victoire de la partie opposante [le groupe armé non-étatique, ou insurgé]* (Walter 2003). Ainsi, même si le Gouvernement a accédé aux revendications d'un groupe séparatiste, d'autres groupes peuvent avant tout percevoir les grands risques, et les coûts potentiels, qu'ils encourent, s'ils venaient à lancer leur propre lutte territoriale. Cela rendrait les effets de contagion moins probables. <sup>xvi</sup>

**III.6 Sur une question connexe, à savoir la pente glissante de l'autonomie vers le séparatisme, existe-t-il des preuves que l'octroi des concessions d'autonomie territoriale afin de résoudre un conflit ne fait que retarder le désir de séparatisme ? Et que le groupe ou la région à qui l'on accorde l'autonomie finira inévitablement par demander la séparation totale de l'État mère ? Le professeur Alexis Heraclides écrit :**

L'effet de la « pente glissante », ce cauchemar bien connu des États, bien que réel, est loin d'être omniprésent et [...] le principal coupable quand il se produit est bien plus souvent le comportement des autorités centrales réticentes, que celui des séparatistes récalcitrants. [...] Regardons ce que les sommités dans l'étude de conflits ethniques ont à dire. Donald L. Horowitz, qui est loin d'être un idéaliste sur la question des conflits ethniques (il plaide par exemple pour la *gestion* des conflits comme solution réaliste aux affrontements ethniques plutôt que pour la *résolution* de ces conflits), soutient qu'il existe de nombreuses preuves que le passage effectif de pouvoirs à l'unité infranationale (*devolution*) n'ouvrira pas la voie à l'indépendance, mais qu'elle l'empêchera plutôt.

William Zartman, un réaliste bien connu dans le domaine des affaires internationales et des guerres intraétatiques, va même plus loin, affirmant que l'histoire démontre l'inverse, qu'avec l'autonomie locale, les gens deviennent préoccupés par leurs problèmes locaux. Et que ces nouvelles responsabilités modèrent les revendications, car, poursuit-il, les rébellions ethniques ne surviennent que parce qu'un peuple « veut qu'on le laisse tranquille et *surtout* parce qu'on ne lui offre pas une part équitable ». Et puis la conclusion de Ted Robert Gurr, basée sur son vaste projet « *Minorities at Risk* » (Minorités en Danger), est que « Il n'y a ni en théorie ni dans la pratique, quelque chose d'inhérent aux accords octroyant l'autonomie qui mène à une future guerre civile ou au démembrement de l'État". Ces positions sont corroborées par d'autres auteurs, qu'ils soient optimistes, comme Arend Lijphart, ou plus pessimistes quant à la possibilité de résolution des conflits ethniques.

Dans les contextes séparatistes, les accords de paix rompus ont tendance à se décliner en quatre variantes : (a) les cas d'accords de paix qui ont fonctionné pendant un certain temps avant d'être abrogés, unilatéralement, par l'État en question, ce qui entraîne une reprise de la violence armée ; (b) l'affaiblissement immédiat des accords conclus par le Gouvernement central ou le refus manifeste de les appliquer dans leur lettre et leur esprit ; (c) lorsque du côté séparatiste, la présence des « fauteurs de troubles » qui cherchent à déstabiliser l'accord de paix, ou des rivalités d'intransigeance entre les factions, réussissent à torpiller le processus de paix, malgré la modération et la bonne volonté du Gouvernement, (d) les deux parties sont fautives, car il est souvent difficile d'attribuer la responsabilité entière de la faillite du processus à une seule partie.

Nos recherches initiales sur les accords [de paix] conclus à la suite d'un conflit ethnique ou séparatiste semblent confirmer le constat empirique de Gurr. Nonobstant le danger [pour les groupes armés signataires des accords de paix] d'être débordé par des factions séparatistes récalcitrantes, la reprise de la violence est le plus souvent le fait de l'État, en raison des rétractations du Gouvernement central desdits accords. À cet égard, les Sud-Soudanais sont un cas d'espèce. Lorsque l'autonomie extensive et significative a été arbitrairement supprimée en 1983 par le Gouvernement central, une guerre interne a éclaté et s'est poursuivie depuis. De même, dans le cas du Kosovo, lorsque le statut d'autonomie extensive a été sabordé par Milosevic de Serbie en 1989, les Albanais kosovars ont opté pour une lutte non violente de type Gandhien pour l'indépendance qui a duré près de dix ans, jusqu'à ce que l'UCK prenne le relais à la fin des années 1990. <sup>xvii</sup>

#### **4<sup>EME</sup> PARTIE : ABORDER LES MÉCANISMES POUR LA PAIX SUR LA CRISE DES REGIONS DU NO & SO AU CAMEROUN**

Dans cette partie du Document, nous passons des leçons comparatives à tirer des processus de paix, à l'examen de certaines facettes spécifiques des mécanismes pour rétablir la paix dans la crise des régions du NO&SO au Cameroun. Plus précisément, nous examinons la stratégie visant à réduire l'attrait des métiers des armes et le recrutement par les groupes armés, l'utilisation d'incitations économiques en faveur de la paix ; et les mesures contraignantes pour amener les parties vers la paix. Nous formulons également des recommandations spécifiques pour libérer l'espace civique national pour le plaidoyer en faveur de la paix, pour le multilatéralisme et la coordination entre partenaires au développement afin de soutenir un éventuel processus de paix, et pour le financement systématique d'initiatives qui augmentent la demande et l'offre de politiques favorisant la paix, et l'aboutissement de la paix.

##### **IV.1 Quel est le *moment optimal* pour introduire les processus de DDR dans un conflit armé ? Existe-t-il des *conditions préalables* à la réussite des programmes de DDR ? Existe-t-il des *stratégies alternatives* qui peuvent être utilisées pour réduire l'attrait des groupes armés, même avant la faisabilité du DDR ?**

Pour réduire l'adhésion des personnes aux groupes armés, l'approche adoptée jusqu'à présent a consisté à mettre en place des structures nationales (et régionales) de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR). Les combattants des groupes armés sont invités à quitter leurs groupes et à rejoindre ces centres, en échange de quoi ils ne seront pas poursuivis pour activité insurrectionnelle mais bénéficieront d'une formation socio-économique leur permettant de se

reconvertir dans la vie productive. Ce dispositif est élaboré sans accords spécifiques avec les groupes armés. Sur la base de la pratique à travers le monde, *quand* est-ce que les processus DDR interviennent dans un conflit armé ? Existe-t-il des *conditions préalables* à la réussite des programmes de DDR ? Existe-t-il des *approches alternatives* qui peuvent être utilisées pour réduire l'attrait des groupes armés, même avant la faisabilité du DDR ? Les **Normes Intégrées de DDR des Nations Unies** et les publications connexes fournissent des orientations :

***Définition du Désarmement, de la Démobilisation et de la Réintégration [classique].***

**Le désarmement** est la collecte, le recensement, le contrôle et la destruction des armes de petit calibre, des munitions, des explosifs et des armes légères et lourdes des combattants et souvent de la population civile également. Le désarmement comporte également le développement de programmes pour une gestion responsable des armes.

**La démobilisation** est le processus formel et contrôlé de décharge des combattants actifs des forces armées ou des autres groupes armés. La première étape de la démobilisation peut s'étendre du placement des combattants individuels dans des centres temporaires au regroupement des troupes dans des camps conçus à cette fin (sites de cantonnement, campements, zones de rassemblement ou casernes) La deuxième étape de la démobilisation englobe le programme de soutien proposé aux démobilisés que l'on appelle *réinsertion*.

**La réintégration** est le processus par lequel les ex-combattants acquièrent le statut de civil et retrouvent un emploi et des revenus durables. La réintégration est essentiellement un processus social et économique possédant un calendrier ouvert et prenant place d'abord au sein des communautés au niveau local. Elle fait partie du développement global d'un pays et est une responsabilité nationale nécessitant souvent une aide extérieure à long terme. [...]

Les leçons et les expériences ont montré que les **conditions préalables suivantes sont requises pour la mise en œuvre d'un programme de DDR viable** : [1] la signature d'un cessez-le-feu négocié et/ou d'un accord de paix qui sert de cadre pour le DDR ; [2] la confiance dans le processus de paix ; [3] la volonté des parties au conflit armé de participer au DDR ; et [4] une garantie minimale de sécurité. <sup>xviii</sup>

***Distinction entre le DDR « classique » et le DDR « de deuxième génération » : utilisé lorsque les conditions préalables à un DDR complet ne sont pas remplies.***

Pour faciliter une meilleure compréhension du concept de [DDR] de deuxième génération, il convient de le comparer au « DDR classique », qui partage les mêmes objectifs stratégiques : soutenir le processus de paix, créer de l'espace politique et contribuer à un environnement sécurisé. Alors que le DDR classique *se concentre principalement sur les combattants présents au sein des structures et formations à caractère militaire*, les programmes de deuxième génération s'éloignent des structures militaires pour se concentrer sur les communautés au sens large touchées par la violence armée.

Le DDR classique implique une série d'activités relevant des catégories opérationnelles de désarmement, démobilisation et réintégration. Les programmes de deuxième génération, quant à eux, comprennent certains types d'activités différentes qui **peuvent être mises en œuvre lorsque les conditions préalables au DDR classique ne sont pas réunies**, afin de soutenir le processus

de paix, d'instaurer un climat de confiance, de contribuer à un environnement sécurisé et d'aider à établir les bases d'une consolidation de la paix à plus long terme. [...] La brève description qui suit des **conditions préalables au DDR** met en évidence la complexité des contextes dans lesquels le DDR est actuellement mené.

1. La signature d'un accord de paix négocié qui fournit un cadre juridique pour le DDR : [...] Cette condition préalable, qui recommande la signature d'un accord de paix négocié, suppose que toutes les parties belligérantes soient signataires de cet accord de paix. Or, dans la majorité des cas examinés dans cette étude, *toutes les parties belligérantes* ne sont pas incluses dans le processus de paix. En outre, la manipulation des bandes [armées] par les élites politiques et la prolifération de divers types de milices et de groupes armés peuvent compliquer même *l'identification* de toutes les parties au conflit.

2. La confiance dans le processus de paix : Si la confiance des parties au conflit dans le processus de paix global est extrêmement difficile à évaluer, elle constitue une condition préalable essentielle à la réussite d'un DDR classique. [...] Comme le DDR est souvent l'une des premières dispositions d'un accord de paix à être mise en œuvre, il peut commencer à un moment où les parties n'ont pas encore confiance au processus. Elles peuvent souhaiter conserver les moyens militaires qui les ont permis d'être à la table des négociations, retardant ainsi le début du DDR. En même temps, les spécialistes du DDR sont conscients que des progrès enregistrés sur le DDR peuvent servir à renforcer la confiance entre les parties. Cela peut donc produire un cercle vicieux où le manque de confiance [mutuelle entre les parties] retarde le DDR et où l'absence de DDR ne fait qu'accroître la méfiance des parties à l'égard du processus de paix.

3. Volonté des parties au conflit de participer au DDR : La volonté politique des parties au conflit de participer au DDR est essentielle pour la réussite du processus. Néanmoins, dans de nombreux cas, cette volonté politique a fait défaut. Dans les pays étudiés, les élites politiques ont été impliquées dans la création et le soutien aux milices ou aux gangs. Par conséquent, la manipulation des gangs par les élites complique la définition des « parties » au conflit - un aspect essentiel dans l'élaboration d'un programme de DDR concluant.

4. Des garanties minimales de sécurité : Sans des garanties minimales de sécurité, il est peu probable que les groupes et les individus armés désarment. [...] Même lorsque des opérations de maintien de la paix sont déployées, comme en Côte d'Ivoire, au Liberia et en Haïti, les processus de DDR ont parfois été entravés par l'insécurité. [...] De nombreux combattants seront donc réticents à se défaire d'une arme qu'ils perçoivent comme leur garantie de sécurité. <sup>xix</sup>

### ***Exemples de DDR de deuxième génération : Programmes de Réduction de la Violence Communautaire***

La Réduction de la Violence Communautaire (RVC) désigne les programmes [...] visant à prévenir et à réduire la violence au niveau communautaire dans les conflits armés en cours ou dans les environnements post-conflit. La RVC diffère du DDR en ce qu'elle travaille directement avec les communautés cibles pour trouver des solutions aux causes de la violence armée, et agissant à l'intérieur des dites communautés, elle cible explicitement *les jeunes en proie d'être recrutés par des groupes armés*, en plus des ex-combattants. [...] La RVC a gagné en popularité ces dernières années, car les opérations de DDR sont de plus en plus souvent mandatées dans des contextes où



les conditions préalables au DDR - notamment la volonté politique des parties et l'adhésion à un accord de paix global - ne sont pas réunies. [...]

LA THÉORIE DU CHANGEMENT DE LA RVC : La RVC est souvent mise en œuvre lorsque les conditions sécuritaires, économiques ou politiques ne permettent pas d'intervenir de manière efficace par le biais de programmes de DDR. La RVC sert de mesure de stabilisation à court terme, conçue pour créer un « moment de répit » qui facilite la mise en œuvre d'autres programmes relatifs à l'état de droit, à la gouvernance, et au rétablissement des moyens de subsistance. Elle intervient auprès des communautés et des anciens membres des groupes armés. Les projets de RVC sont des mesures transitoires visant à relier ses bénéficiaires principalement à d'autres processus de DDR, mais aussi à d'autres stratégies de consolidation de la paix, le temps que des programmes à long terme, tels que la *réintégration*, soient mis en place. <sup>xx</sup>

[*Note du Projet* : il convient de noter que le Rapport du Grand Dialogue National de 2019 a demandé l'inclusion d'une composante de Réduction de la Violence Communautaire dans le programme de DDR - page 16. Il convient également de prêter attention à la nature des groupes armés dans la crise du NO&SO, qui pour la plupart, d'après les observations préliminaires, sont dispersés en de nombreux groupes armés fragmentés opérant chacun dans un espace local. Bien que certains groupes adoptent de plus en plus la forme des entités militaires organisées, des structures de commandement, et des armes plus sophistiquées, la fragmentation de la constellation des groupes armés va complexifier *l'identification* des parties armées et *l'obtention d'une adhésion/engagement cohésif* pour le DDR classique à l'échelle du groupe. La présence de groupes de combattants « atypiques » (qui ne correspondent pas à la structure d'une armée ou d'un groupe armé moderne) montre également l'utilité d'un DDR complémentaire de deuxième génération qui ne se concentre pas exclusivement sur les acteurs au sein de structures de type militaire].

## **IV.2 Utiliser les appuis économiques comme incitations à la paix, et les dividendes économiques de la paix**

Un certain nombre de sources, dont ce Projet<sup>xxi</sup> et la Banque Mondiale,<sup>xxii</sup> ont montré qu'il faut être mesuré lorsqu'on affirme que l'un des principaux moteurs de la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest était le manque *d'investissements socio-économiques et de développement des infrastructures* dans ces régions. Au contraire, ce que l'on constate, c'est une situation très contrastée entre les deux régions avant l'avènement de la crise. Sur des indicateurs tels que la réduction de la pauvreté (faibles taux de pauvreté au sein des ménages), les Enquêtes Camerounaises Auprès des Ménages menées périodiquement dans tout le pays pendant les 15 années précédant la crise (2001, 2007, 2014) montrent que la région du Sud-Ouest est systématiquement la région la plus performante du Cameroun.

La région du Nord-Ouest, en revanche, au cours de la même période, a eu tendance à se classer parmi les régions les moins performantes. La privation socio-économique *en tant que* régions n'est pas un trait que les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest avaient en commun avant l'avènement de la crise. (Cela ne veut pas dire que les effets cumulatifs des politiques ou d'un statu quo qui a renforcé la position du Français par rapport à l'Anglais n'auraient pas eu des impacts négatifs sur la population majoritairement anglophone des

deux régions, en particulier les monolingues, notamment en termes de leur insertion dans la vie professionnelle ou économique. En tout cas plus défavorables que ceux auxquels leurs homologues francophones monolingues auraient été confrontés).

**Taux de pauvreté au Cameroun (2001 - 2007 - 2014) :**

Pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté national  
 Les régions ont les rangs de 1<sup>er</sup> à 10<sup>ème</sup> : 1<sup>er</sup> = taux de pauvreté *le plus faible*,  
 10<sup>ème</sup> = taux de pauvreté *le plus élevé*.

| Localité / Région      | 2001        | Rang                 | 2007        | Rang                  | 2014        | Rang                  |
|------------------------|-------------|----------------------|-------------|-----------------------|-------------|-----------------------|
| Douala                 | 10,9        | -                    | 5,5         | -                     | 4,2         | -                     |
| Yaoundé                | 13,3        | -                    | 5,9         | -                     | 5,4         | -                     |
| Adamawa                | 48,4        | 7 <sup>e</sup>       | 53,0        | 8 <sup>e</sup>        | 47,1        | 7 <sup>e</sup>        |
| Centre (sauf Yaoundé)  | 48,2        | 6 <sup>e</sup>       | 41,2        | 5 <sup>e</sup>        | 30,3        | 5 <sup>e</sup>        |
| Est                    | 44,0        | 5 <sup>e</sup>       | 50,4        | 6 <sup>e</sup>        | 30,0        | 4 <sup>e</sup>        |
| Extrême-Nord           | 56,3        | 10 <sup>e</sup>      | 65,9        | 10 <sup>e</sup>       | 74,3        | 10 <sup>e</sup>       |
| Littoral (sauf Douala) | 35,5        | 3 <sup>e</sup>       | 30,8        | 4 <sup>e</sup>        | 19,5        | 2 <sup>e</sup>        |
| Nord                   | 50,1        | 8 <sup>e</sup>       | 63,7        | 9 <sup>e</sup>        | 67,9        | 9 <sup>e</sup>        |
| <b>Nord-Ouest</b>      | <b>52,5</b> | <b>9<sup>e</sup></b> | <b>51,0</b> | <b>7<sup>e</sup></b>  | <b>55,3</b> | <b>8<sup>e</sup></b>  |
| Ouest                  | 40,3        | 4 <sup>e</sup>       | 28,9        | 2 <sup>e</sup>        | 21,7        | 3 <sup>e</sup>        |
| Sud                    | 31,5        | 1 <sup>er</sup>      | 29,3        | 3 <sup>e</sup>        | 34,1        | 6 <sup>e</sup>        |
| <b>Sud-Ouest</b>       | <b>33,8</b> | <b>2<sup>e</sup></b> | <b>27,5</b> | <b>1<sup>er</sup></b> | <b>18,2</b> | <b>1<sup>er</sup></b> |

*Sources : 2<sup>ème</sup> Enquête Nationale Auprès des Ménages, 2001 (Rapport principal, pp. 34), 3<sup>ème</sup> Enquête Nationale Auprès des Ménages, 2007 (Rapport principal, pp. 18), 4<sup>ème</sup> Enquête Nationale Auprès des Ménages, 2014 (Évolution des principaux indicateurs, pp. 2).*

Nonobstant ce qui précède et en dépit d'importants investissements récents dans le réseau routier des deux régions (notamment les routes Kumba - Mamfe - Ekok, et Bamenda - Batibo - Widikum - Mamfe - Ekok), il est vrai que des lacunes infrastructurelles persistent notamment dans la région Nord-Ouest (l'accès à Bamenda depuis la région de l'Ouest, la Ring Road de plus de 300 kilomètres qui relie 5 des 7 départements administratifs de la région) et dans certaines parties du Sud-Ouest (notamment les départements du N'dian et de la Manyu). À cet égard, le développement des infrastructures, ou l'engagement de fonds pour réaliser des projets de grande valeur et historiquement très prisés, tels que la Ring Road du Nord-Ouest, est apparu à l'ordre du jour. Le Gouvernement a donné la priorité à ces infrastructures, a sollicité et obtenu des financements de la part des partenaires au développement (notamment le financement de la BAD pour la Ring Road) et a lancé des appels d'offres. Cependant, on ne peut ignorer que les deux (2) régions sont actuellement des environnements particulièrement hostiles pour les projets d'infrastructure à grande échelle - qui nécessitent la mobilisation de personnel souvent national et international, d'équipements et de machines coûteux, et d'intrants sensibles à double usage (comme la dynamite, qui peut servir aux groupes armés).

Un ouvrier tunisien de l'entreprise de construction SORUBAT travaillant sur le projet routier Kumba - Ekondo Titi - Isangele - Akwa (région du Sud-Ouest) a été tué en mars 2018 tandis que l'entreprise de construction SOGEA-SATOM a vu son équipement vandalisé par des groupes armés sur le tronçon Bamenda - Babadjou. SATOM s'est finalement retirée du projet, qui est maintenant en voie d'être alloué à des entreprises locales utilisant une main-d'œuvre locale (qu'on espère moins vulnérable au sabotage et au vandalisme), sous réserve du développement d'un plan de sécurité pour le projet. La procédure d'appel d'offres pour la Ring Road n'a pas non plus été concluante, une seule entreprise ayant soumissionné pour le projet, à un coût exorbitant pour tenir compte des risques sécuritaires et des coûts y afférent.

Il ne fait aucun doute que dans le temps, les fonds nationaux et ceux des partenaires au développement visant à améliorer l'offre d'infrastructures et à combler les déficits dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest seront des contributions importantes et une composante essentielle d'un *futur programme de reconstruction et de développement* pour ces deux régions (comme pour les autres régions du Cameroun touchées par le conflit). Lesdits projets devraient être ainsi utilisés comme des « leviers » avec toutes les parties prenantes de la crise (notamment le Gouvernement, les groupes belligérants, les groupes civiques, communautaires, et société civile). Ils devraient constituer un « dividende de la paix » dans les deux régions, et un leitmotiv important pour que les acteurs Camerounais se réunissent et résolvent la crise, afin de passer à cette étape de reconstruction et de développement économique. Le démarrage de ces projets d'infrastructures dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest au plein milieu d'une crise persistante est au mieux compliqué. Les insérer un peu plus près de la ligne d'arrivée d'un processus de paix fournit une motivation importante, notamment *pour que la population exerce une pression sur les acteurs politiques* des deux côtés, pour qu'ils modèrent leurs positions, et s'engagent dans un processus de solutions négociées pour la paix.

Un atout économique particulièrement important pour les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, qui a ses racines historiques et une grande pertinence dans les deux régions, et est ancré dans son tissu économique d'épargne et de crédit pour l'agriculture et l'entrepreneuriat, est *son mouvement des coopératives d'épargne et de crédit (dénommées Credit Unions)*, qui fait maintenant partie du mouvement de la microfinance au Cameroun. Il a été établi qu'historiquement, *la première institution de microfinance au Cameroun a été créée dans la région du Nord-Ouest en 1963* (par des prêtres missionnaires à Njinikom, dans l'actuel département de Boyo, région du Nord-Ouest).<sup>xxiii</sup> Cela a ensuite mené à la création, à la fin des années 1960, des réseaux des caisses d'épargne et de crédit (qui fédèrent et fournissent des services de gestion à des centaines d'EMF), comme la Cameroon Credit Union League (CAMCULL), qui a actuellement l'un des plus grands réseaux d'EMF affiliés dans le pays. Avant le début de la crise, le réseau dense de coopératives d'épargne et de crédit assurait l'accès aux services financiers, aux prêts et au crédit - fournis par des institutions ayant des racines historiques dans les deux régions. Les effets économiques de la crise exercent une pression particulière sur ces institutions, et il serait intéressant

d'envisager des mesures pour dynamiser ces institutions, afin de les permettre de rester opérationnelles et de survivre à la crise.

En dernier lieu sur les répercussions économiques de la crise, il convient de garder à l'esprit que la crise touche une zone géographique économiquement sensible pour le Cameroun, et où, d'un point de vue géostratégique, il ne devrait pas abriter de conflit sur une période prolongée ou faire face à des risques pour les atouts nationaux essentiels. La région du Sud-Ouest abrite une partie importante du littoral maritime du Cameroun sur l'océan Atlantique, s'étendant de la péninsule de Bakassi sur sa frontière occidentale avec le Nigeria, à Tiko dans les plaines s'étendant jusqu'à Douala. En plus d'atouts stratégiques tels que la seule raffinerie de pétrole du pays (à Limbe, dans la région du Sud-Ouest), la région du Sud-Ouest borde l'une des formations pétrolières et gazières (hydrocarbures) les plus prometteuses du Cameroun dans le bassin du Rio del Rey au large de Bakassi (le territoire sujet d'intenses contestations que le Cameroun a officiellement remporté lors d'un litige contre le Nigeria devant la Cour Internationale de Justice), ainsi que des permis pétroliers et gaziers actifs dans la zone située entre les bassins d'hydrocarbures de Douala et du Rio del Rey. Les régions du NO & SO sont également limitrophes du Nigeria, un pays voisin stratégique et un grand marché potentiel d'exportation, un partenaire commercial et un fournisseur de marchandises avec des infrastructures routières transfrontalières déjà développées pour cette frontière routière stratégique qui relie la CEDEAO à la CEMAC dans le cadre de l'autoroute transafricaine Ouest-Est.

La crise est également proche de l'ensemble du Golfe de Guinée, où la piraterie maritime est une préoccupation urgente et constante, avec des incidents d'enlèvements de navires et d'équipages en hausse. Cette situation a nécessité des exercices d'entraînement maritime des grandes puissances avec les forces navales des États du Golfe de Guinée (Cameroun, Guinée Équatoriale, Gabon, Congo) afin d'améliorer leur préparation, ainsi que des interventions directes de marines étrangères pour intercepter les navires hors-la-loi dans les mers. Les résidus de pratiques telles que le soutage et le détournement pétrolier, les enlèvements contre rançon, le trafic de marchandises et d'armes, ainsi que le militantisme armé du delta du Niger voisin (dans le sud-est du Nigeria) constituent également un facteur de risque, en termes d'approvisionnement en expertise et en armes pour mener des activités armées. Les facteurs susmentionnés signifient que la crise se produit non loin d'actifs de production économique hautement sensibles et qu'il est important pour l'économie nationale d'endiguer son embrasement. En tant que tel, le *retour à une trajectoire optimiste de développement économique stable* (que le pays a connu entre l'allègement de la dette en 2006 et 2014/2016, lorsque les crises de Boko Haram et du NOSO se sont combinées pour assombrir les perspectives) *est un dividende essentiel de la paix.*

### **IV.3 Des mesures contraignantes pour orienter les acteurs vers la paix**

Les partenaires du Cameroun ont pris certaines mesures pour inciter les parties en conflit à une résolution pacifique de la crise. Nulle part il n'y a eu plus d'unanimité que sur le fait que la solution à la crise n'est pas militaire. La France a exprimé l'avis qu'un accord de paix,

sous une forme ou une autre, est nécessaire pour les deux régions. Une attention multilatérale concertée à la crise a été complexifiée par les positions divergentes des membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies, les États-Unis et le Royaume-Uni attirant l'attention de la communauté internationale sur la crise et appelant à un dialogue entre les belligérants pour la résoudre, tandis que la Russie et la Chine mettent en garde contre l'interventionnisme internationale et recommandent de laisser le Cameroun résoudre ses problèmes internes.

Quelques mesures bilatérales ou nationales ont été prises pour véhiculer l'importance de résoudre le conflit et mettre fin aux violations et abus des droits de l'homme qui l'accompagnent. Il s'agit notamment de poursuites judiciaires à l'encontre de personnes (d'origine Camerounaise) qui ont violé la législation américaine en matière d'exportation de matériel de défense en introduisant clandestinement des armes et des munitions dans des conteneurs maritimes à destination du Nigeria, puis en les acheminant vers le NOSO ; de la réduction de l'aide militaire américaine au Cameroun ; de l'exclusion du pays des privilèges d'exportation exonérées des droits de douane vers les États-Unis dans le cadre de l'AGOA (*Africa Growth and Opportunity Act*) ; et de l'annonce de restrictions en matière de visas pour les personnes qui s'opposent à une résolution pacifique de la crise. Deux mesures supplémentaires seront la collaboration inter-pays ou inter-institutionnelle sur les mesures contraignantes ; et la coopération régionale en matière de sécurité des frontières, notamment avec les États d'Afrique de l'Ouest, afin d'endiguer la vague de trafic et de contrebande de marchandises, d'armes et de munitions - qui entretient la crise.

#### **IV.4 Faire naître la paix : ouverture de l'espace civique national pour un plaidoyer et des idées pour la paix, permettant au tissu social camerounais de créer un élan et une pression pour la paix.**

Afin de faire naître la paix, il est important de créer un environnement national favorable à la paix. Pendant que les tensions associées aux conflits armés sont encore présentes, il peut être difficile d'envisager de propager une culture de la paix. En fait, certains peuvent confondre le plaidoyer pour la paix, l'art de chercher des solutions aux conflits « en dehors » du champ de bataille, avec l'expression d'un manque de confiance dans les prouesses militaires. Ou pire encore, comme un découragement des efforts et des sacrifices militaires. Il n'est pas non plus utile que certains acteurs, probablement dans l'intention d'appeler à une résolution pacifique de la crise, franchissent les limites des appels contre la guerre et en faveur de la paix, et adressent des appels à la désobéissance aux soldats, sans se rendre compte que le soldat n'évalue pas le *jus ad bello* ou le bien-fondé politico-moral de la mission qui lui est confiée. Le système de gouvernance est conçu pour que les *institutions politiques* prennent ces décisions, et c'est vers elles que la pression doit être dirigée.

Pourtant, le plaidoyer pour la paix retient toute son importance, si le pays doit faire naître la paix. *Ce n'est pas dénigrer les forces de défense et de sécurité nationales que de suggérer qu'une résolution pacifique ou par voie de négociation à la crise est une alternative moins*

*coûteuse qu'un conflit armé.* Le Gouvernement lui-même, tout en déployant les forces de défense et de sécurité pour maîtriser la conflagration, a poursuivi diverses mesures alternatives pour pacifier la situation. Ce n'est pas une infraction pénale que d'appeler à la fin du conflit armé, et que toutes les parties fassent preuve de modération et mettent fin à la crise : cela ne constitue pas une démoralisation des forces de sécurité engagées dans les deux régions. C'est l'*espace civique vitale qui doit être libérée.*

En particulier, face à une conflagration séparatiste qui n'est pas facile à écarter, l'on peut être tenté de « fermer » les espaces de discussion, dans lequel on réfléchisse sur les *raisons qui ont initialement donné lieu* à la crise, et des réformes structurelles à mettre en œuvre pour éviter qu'elle ne se reproduise. Il existe une tentation particulièrement insidieuse de confondre (i) l'explication des causes profondes des tensions linguistico-culturelles entraînant des effets centrifuges (les domaines de politiques publiques qui génèrent le plus de tensions autour de la démarcation Anglais/Français), avec (ii) l'apologie de la déclaration, de la poursuite et de la lutte armée pour le séparatisme ou la sécession.

Dans cette ligne de pensée, toute argumentation qui démontre comment un héritage linguistique peut avoir été marginalisé (en vue de mettre en œuvre des mesures correctives, et donc un diagnostic avec des intentions curatives) est au contraire considérée comme une apologie du recours au séparatisme ou à la sécession. Le séparatisme/sécession est une infraction pénale (article 111 du code pénal) et l'apologie du séparatisme/sécession, comme de toute autre infraction contre la sécurité de l'État, est également une infraction pénale (article 267). Le fait que les personnes qui analysent les causes de la nature centrifuge et conflictogène des héritages linguistiques soient qualifiées d'apologistes de la sécession gèle totalement le débat en faveur de la paix.

On peut d'ores et déjà constater que d'importants groupes d'intérêt au Cameroun, notamment le *mouvement des femmes*, avec des marches et des activités visant à faire taire les armes dans les deux régions, ainsi que des activités de mobilisation en faveur de la paix au niveau national, ont réussi à attirer l'attention sur la résolution pacifique de la crise. Les organisations *religieuses et confessionnelles* ont fait de même, en s'adressant sans relâche aux acteurs politiques de tous bords pour qu'ils envisagent des solutions non militaires et s'engagent dans un dialogue franc pour la paix. Il existe encore d'autres segments de la société Camerounaise - tels que les universitaires, les artistes, les ordres professionnels, les syndicats et le secteur privé - qui peuvent faire encore plus sur les impératifs de la résolution pacifique. Il est donc essentiel que l'espace civique national reste ouvert, afin que toutes les idées et les impulsions en faveur de la paix puissent être générées. Les solutions locales sont essentielles et, à cet égard, l'expérience des **Médiateurs Internes** (des personnes qui sont intégrées dans le tissu du pays touché par le conflit et qui utilisent leur influence et leur légitimité pour en changer la trajectoire) est révélatrice, comme l'a documenté le *Programme des Nations Unies pour le Développement* :

Un médiateur interne est compris comme « un individu ou un groupe d'individus tirant sa légitimité, sa crédibilité et son influence d'une proximité socioculturelle et/ou religieuse – et de fait

personnelle – avec les parties au conflit, qui lui confère de solides liens de confiance qui aident à encourager chez les principaux protagonistes les changements d’attitude nécessaires qui, au fil du temps, préviennent les conflits et contribuent à maintenir la paix. Le médiateur interne est motivé par sa conviction personnelle et son dévouement à la cause, et a un intérêt direct dans le résultat.

»

[A]lors qu’en 1950 une moyenne de huit groupes armés était engagée dans une guerre civile, en 2010 cette moyenne avait grimpé à quatorze. En 2014, le nombre de groupes armés actifs dans la seule Syrie était estimé à plus de mille. [...] Dans ce *paysage conflictuel complexe et hautement dynamique*, les intérêts criminels et idéologiques se chevauchent, et les groupes armés se fragmentent et volent en éclats, aggravant les difficultés associées aux processus positifs susceptibles de déboucher sur un accord de paix officiel. [...]

Considérées dans leur ensemble, ces tendances **remettent en cause l’efficacité des outils utilisés par la communauté internationale pour traiter les conflits** à un moment où l’espace politique laissé à la médiation est de plus en plus limité. **Les processus plus larges de changement sociétal requis pour parvenir à une paix durable ne peuvent être menés dans le cadre restreint d’un processus de paix officiel** négocié par un nombre limité d’individus, majoritairement masculins, souvent armés, membres des élites nationales. Le taux élevé d’échecs des accords de paix – 40 % s’effondrent au cours des deux premières années et 60 % dans les cinq années suivant l’accord – témoigne des limites d’une telle approche lorsqu’elle n’est pas accompagnée d’efforts à différents niveaux sociétaux. Une réelle transformation n’intervient que dans le cadre d’un effort portant sur l’ensemble de la société, soutenu et inclusif, visant à promouvoir la tolérance, la diversité, la compréhension et la coopération.

Comme les médiateurs sont issus ou dépendants d’un contexte où des acteurs sont ou pourraient être en conflit, ils sont bien placés pour accomplir le travail sociopolitique nécessaire pour **encourager des changements d’attitudes sur le long terme et à un stade précoce**, souvent avant que les tensions n’aient engendré la violence et longtemps après la signature d’un accord de paix. Après tout, les médiateurs internes sont capables de prendre en charge les processus étendus associés à la gestion des « formes imbriquées et changeantes de conflit surgissant au cours des périodes de transition et dans les pays qui ont été touchés par la violence. [...] Étant donné l’étroitesse de leurs relations, les médiateurs internes sont capables d’identifier les points d’entrée, même dans les contextes les plus compliqués, y compris les conflits d’identité de plus en plus complexes, où les objectifs et les buts des protagonistes peuvent sembler parfaitement tranchés, voire non négociables. [...] En effet, quels que soient la *zone ou le secteur où le pouvoir est contesté, des ressources sont distribuées, des relations sont tendues et le discours est source de division*, les Médiateurs Internes sont capables de mener leur important travail de médiation entre positions et intérêts divergents, tant horizontalement entre des groupes de la société que verticalement entre les niveaux communautaire, étatique et régional.

Une appréciation des médiateurs internes part donc du principe que tous les pays, qu’ils soient stables ou en proie à un conflit, possèdent en leur sein des capacités de paix. Cette observation va de pair avec ce que l’on a appelé un « tournant local/intérieur » dans les domaines de la consolidation de la paix et de la coopération pour le développement », qui reconnaît le rôle joué par les méthodes autochtones locales de prévention et de résolution des conflits, « qui sont pris en charge et gérés par des acteurs “faisant partie intégrante” du système de conflit ». De récentes études menées dans ce domaine ont cherché à quantifier cet effet, au moins en ce qui concerne les

processus de paix. Des recherches sur la médiation dans les insurrections non armées de 1970 à 2006 indiquent que les médiateurs internes augmentent nettement la probabilité d'un accord négocié : **lorsqu'un médiateur interne est présent, cette probabilité passe de 5 % à 19 %**. Comme le montreront plusieurs études de cas de la présente note d'orientation, les médiateurs internes jouent aussi un rôle décisif dans les processus de liaison à différents niveaux, renforçant ainsi l'adhésion à un processus donné.<sup>xxiv</sup>

#### **IV.5 Accompagner la paix : multilatéralisme et coordination - vers une diplomatie de groupe de contact sur la crise.**

Le Cameroun poursuit activement des relations diplomatiques diversifiées dans les domaines politiques, économiques et commerciales, et de coopération militaire. Par exemple, au cours de la dernière décennie, il a soit entrepris des programmes de coopération militaire, des achats dans le domaine de la défense, ou des contrats d'entretien d'équipements de défense avec des entités de chacun des cinq (5) membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations unies. (États-Unis : déploiement de troupes et coopération contre Boko Haram, Royaume-Uni : contrats privés de maintenance de l'aviation de défense, France : acquisition des équipements de défense, Russie : acquisition d'équipements militaires ; Chine : acquisition d'équipements militaires). Le Cameroun a également des partenariats commerciaux assez diversifiés (importations et exportations) avec des États d'Afrique, d'Asie et d'Europe. Le portefeuille de prêts souverains, qui s'élève actuellement à 10 300 milliards XAF (18,1 milliards USD), est également très diversifié entre les banques et institutions multilatérales de développement (BM, FMI, BAD, BID), les agences et banques bilatérales de crédit à l'exportation, les prêteurs souverains du Moyen-Orient, les banques commerciales régionales et internationales, et les émissions sur les marchés obligataires régionaux et mondiaux.

Bien qu'au cours des 15 années qui ont suivi l'allègement de la dette en 2006, le Cameroun ait été économiquement surclassé par ses pairs régionaux qui étaient à un stade de développement égal en 2006 (à savoir le Kenya, la Côte d'Ivoire et le Ghana) et qui aujourd'hui dépassent considérablement le Cameroun en termes de PIB, le pays continue de disposer de plusieurs éléments qui peuvent conduire à son développement futur : une population relativement éduquée, des terres agricoles fertiles, un littoral maritime important, des ressources d'hydrocarbures offshore et onshore, et une capacité de minéraux solides largement inexploitées. Cela signifie que le Cameroun continuera à intéresser certains investisseurs et, surtout, que son Gouvernement a la capacité de se débarrasser d'initiatives diplomatiques isolées s'il n'est pas entièrement d'accord avec leur but et leur approche. À travers le large spectre des intérêts économiques et de défense, dans un monde de plus en plus divisé et dont le consensus s'amenuise (post-Brexit, diplomatie Russe sur l'Afrique, crise de l'Ukraine), il sera difficile pour tout État seul de porter une initiative sur la crise, sans au moins la coopération, ou la non-obstruction, des autres.

Cela suggère que le multilatéralisme est la voie essentielle que les initiatives diplomatiques sur la crise doivent prendre. Cela inclut le domaine de la Médiation de Paix, où



(indépendamment de l'*institution spécialisée dans la médiation des conflits* qui entreprend le travail de préparation ou de médiation), ou du profil/personnalité d'un Médiateur en Chef, il est important que le *mandat, ou le groupe de référence* qui est consulté sur le processus de médiation soit multilatéral, et comprenne des États clés ayant des relations géostratégiques avec le Cameroun. À cet égard, la pratique de la diplomatie informelle des « groupes de contact » peut être très importante et s'est avérée utile dans d'autres contextes pour affiner les politiques entre de multiples entités et États (ONU, UE, UA, États-Unis et autres pays concernés) afin de répondre aux crises complexes. Tout en gardant une structure réduite pour refléter l'ampleur comparative de la crise dans le NO & SO, de telles approches laissent présager des résultats positifs quant à la capacité d'influencer efficacement les acteurs de la crise vers des résultats de paix, ce qui est difficile à réaliser au niveau bilatéral.

Une autre exigence clef pour les partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement du Cameroun, qui cherchent à soutenir le pays pour *prévenir, atténuer et renforcer la résilience aux conflits*, est la nécessité **d'un mandat renforcé, d'un espace et de mécanismes pour dialoguer avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes sur des questions politiques et des politiques publiques**. Pour les pays comme le Cameroun qui sont confrontés à des conflits actuels ou potentiels et qui ont besoin d'efforts pour prévenir, atténuer et montrer leur résilience aux conflits (ce sont les pays éligibles pour les Allocations de Prévention et de Résilience dans le cadre du mécanisme 2020 - 2025 de la Banque Mondiale sur la Fragilité, les Conflits et la Violence), il se peut qu'il n'existe pas de mandat politique clair sur le plan régional ou mondial (Envoyé de Haut Niveau, Mission Politique Spéciale, Opération de Paix, même pas un Groupe de Contact) qui sert d'interface avec ledit pays. L'architecture de paix actuelle ne crée généralement ces mandats qu'après que le conflit a dégénéré, menaçant la paix et la sécurité régionales - et non au stade de la prévention.

Pourtant, les causes des conflits, ainsi que les mécanismes visant à les prévenir et à les atténuer, sont souvent de nature politique. L'Évaluation de l'Impact Économique et Social de la crise Anglophone, réalisée par la Banque Mondiale en 2021, affirmait ainsi : « *Les premiers indications laissent croire que la crise du NO-SO est avant tout **une crise politique** – une réapparition plus récente de griefs de longue date autour de la langue, de l'identité et de l'autonomie locale, déclenchée ici par une escalade précoce dans la réaction du Gouvernement* » (p. 14). Si les causes d'un conflit sont explicitement identifiées comme politiques, et *si une série de réformes et d'améliorations des politiques publiques sont nécessaires* pour commencer à inverser les positions qui ont généré le conflit (par exemple dans les secteurs conflictogènes de la gestion des langues officielles, des deux sous-systèmes éducatifs, et des deux traditions juridiques), cela signifie que ces initiatives de prévention des conflits doivent également cibler le processus d'élaboration des politiques publiques.

Sans un mandat politique ou touchant au processus d'élaboration des politiques publiques, les partenaires en développement peuvent se sentir limités, car *n'ayant pas de base pour*

*être prescriptifs ou normatifs sur les politiques publiques nationales*, ou peuvent considérer cela comme allant au-delà de leurs attributions. Pourtant, il faut se rappeler que ce sont les propres politiques du Gouvernement dans ces domaines qui n'ont pas donné les meilleurs résultats dans le passé. Il ne devrait pas y avoir d'hésitation - dans le cadre d'un dialogue constructif sur les politiques publiques - à préconiser des réformes dans ces Secteurs afin de les rendre moins conflictuels.

Deux outils essentiels sont disponibles à cette fin. Le premier est le *dialogue sur les politiques publiques*, le processus structuré, en particulier dans les Secteurs clés conflictogènes, d'un échange de vues régulier et éclairé avec le Gouvernement et les parties prenantes sur le contenu et la cadence des réformes. Le second est d'encourager, dans le processus d'élaboration des politiques publiques, *à la fois le côté « offre »* (l'articulation et la mise en œuvre par le Gouvernement de politiques optimales dans ces domaines conflictogène) *et le côté « demande »* (la participation des entités spécialisées, techniques, civiques et autres groupes d'intérêt favorables aux réformes) pour améliorer la cadence et la qualité des réformes - comme développé dans la sous-section suivante.

#### **IV.6 Financer la paix : améliorer l'accès aux ressources pour les entités et les initiatives qui augmentent la *demande* et l'*offre* de politiques favorisant la paix, et l'aboutissement de la paix**

Nous avons identifié dans les sous-sections précédentes le potentiel inexploité pour que les parties prenantes camerounaises et les initiatives sociétales saisissent les impératifs de la paix et en faire une priorité nationale - incitant ainsi les acteurs belligérants à rechercher une résolution pacifique de la crise. Dans la définition multidimensionnelle que nous avons donnée de la paix dans ce Document, les interventions essentielles « du côté de la demande » sont toutes les *initiatives qui augmentent les motivations du Gouvernement et décideurs politiques à fournir la bonne combinaison de politiques dans les secteurs conflictogènes et centrifuges, sur la ligne de fracture Anglais - Français* (langues officielles, éducation, justice, et autres traditions institutionnelles anglo-saxonnes). En effet, comme nous l'avons démontré tout au long de cette série de Documents de réflexion sur les Politique de Paix, c'est dans la gestion de ces secteurs conflictogènes que se trouvent, ou sont semées, les germes du conflit.

Dans la première partie de ce Document, nous avons plaidé pour que le Gouvernement adopte une Stratégie de Paix, accompagnée d'une Matrice de Mise en Œuvre, et que ses activités soient accordées une priorité dans les Cadre de Dépenses à Moyen Terme et reflétées dans les Budgets-Programmes annuels de l'État. Cela constitue le « *côté offre* » des politiques publiques dans la gestion de la diversité du Cameroun dans ce sens, qui est un objectif stratégique de l'État. Le bon fonctionnement du processus d'élaboration des politiques publiques nécessite un *côté offre* (adoption des bonnes lois, politiques, et décisions) et également un *côté demande* (capacité de délibération et de proposition d'un éventail diversifié de parties prenantes concernées, pour façonner et influencer le processus national d'élaboration des politiques).

Notamment dans un domaine complexe comme la gestion des patrimoines Français-Anglais, certaines de ces parties prenantes spécialisées, qui possèdent souvent une immense expertise sur ces questions, doivent être intégrées au processus d'élaboration des politiques publiques du pays, au-devant de la scène. Parmi ces **parties prenantes spécialisées du côté de la demande**, on peut citer (i) l'excellent groupe de linguistes et de spécialistes de la planification et l'aménagement linguistiques du Cameroun ; (ii) son corps tout aussi impressionnant de traducteurs et d'interprètes professionnels ; (iii) ses spécialistes sur les langues d'enseignement, l'éducation comparée, et sur la pédagogie comparée ; (iv) les syndicats d'éducateurs, d'enseignants et de professeurs des deux sous-systèmes, et à tous les niveaux de l'enseignement ; (v) les professions juridiques, le Barreau et les juristes universitaires, autour du bijuridisme ; et (vi) les associations des collectivités territoriales décentralisées (CVUC, l'association nationale des Communes, et éventuellement une structure similaire pour les institutions infranationales Régionales), en ce qui concerne le processus de transfert, et de transfert asymétrique des compétences.

*Tous ces acteurs constituent des organismes ou des ordres professionnels légitimes et reconnus - et donc des composantes bien avisées de la société ayant un intérêt réel et des antécédents clairs d'implication dans la gestion de ces deux systèmes linguistico-culturels. C'est par le biais d'une interaction efficace et attentive entre ces parties prenantes et les Ministères et Agences sectoriels concernés que l'on parviendra à trouver la solution optimale en matière de politiques, de législation et de réglementation adaptées, afin de gérer cette diversité. En plus de la production, du côté de la demande, de solutions politiques et législatives pour gérer les principaux secteurs conflictuels ou conflictogènes, il est également clair qu'il est nécessaire de financer les différents segments de la société (femmes, religieux, médias, jeunes et autres acteurs influents) qui se font le plus entendre en termes de *plaidoyer pour la paix* - afin d'amplifier leurs voix.*

Pour rendre opérationnel cet engagement à soutenir les initiatives côté « demande », il faudra sérieusement penser à la création d'un **Fonds National pour la Paix**, dont une partie sera consacrée aux initiatives et activités côté demande visant à assurer une résolution pacifique de la crise anglophone et de ses effets principalement sur les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Les recettes publiques du budget de l'État peuvent être utilisées pour lancer un tel Fonds, qui serait toutefois géré par une entité autonome, avec une représentation de l'État au sein de son conseil d'administration, ainsi que des représentants des partenaires de la coopération au développement et des segments établis de la société civile Camerounaise. Les partenaires de la coopération au développement seraient également encouragés à placer des ressources directement au sein du Fonds pour la Paix (si cela est compatible avec leurs directives financières nationales respectives et si le fonctionnement du Fonds répond à leurs attentes) ou à affecter des ressources pour atteindre les mêmes objectifs, tout en gérant les programmes en dehors du Fonds.

Parmi les idées potentielles à considérer pour le financement, il y aurait la création d'un **Centre d'Études sur la Gestion de la Diversité**, un groupe de réflexion public-privé et

une entité de ressources, spécialisée dans l'évaluation, la recherche, la proposition et la conception des politiques publiques dans la gestion de la diversité autour des cultures Anglo-Saxon/Français (initialement) et pouvant progressivement s'étendre à d'autres domaines de la diversité. Il est vrai que la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme, dans ses domaines de compétence (bilinguisme dans l'utilisation des *langues officielles*, et multiculturalisme), a également pour mandat de mener des études et des enquêtes, et de proposer des politiques dans ces domaines. Cependant, comme le montrent les propres instruments du Cameroun (tels que l'article 3 du Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées qui définit les attributions des particularités Anglo-Saxonnes englobées et protégées par le Statut Spécial), les *particularités du système Anglo-Saxon vont au-delà de la langue elle-même*. Ainsi, le législateur camerounais parle de « spécificité linguistique », « d'héritage historique », ainsi que de spécificités Anglo-Saxonnes en matière de *systèmes éducatifs* et de *système judiciaires* (qui sont traitées dans deux autres Documents de réflexion de cette série). D'où l'intérêt d'une entité spécialisée qui permet au Cameroun d'être constamment à la pointe de l'élaboration de politiques propices à une gestion optimale de son double héritage Français/Anglais.

Une autre contribution importante serait de soutenir les **investissements significatifs dans les recherches universitaires**, par le biais des Universités d'État et privées du Cameroun, pour l'œuvre de la recherche sur la gestion des héritages Anglais/Français. Cela pourrait inclure des bourses de recherche au niveau Masters et Doctorat, des travaux postdoctoraux, la création et la publication de revues académiques et savantes, orientées vers la recherche sur les questions clés de gestion de la diversité et la conciliation des systèmes Anglais/Français. Les Départements universitaires en charge de la Pédagogie et de la Pédagogie Comparée, des Langues et de la Linguistique, de la Traduction et de l'Interprétation, du Droit et notamment du Droit Comparé, des Sciences Politiques, y compris sur les Collectivités Territoriales Décentralisées et la Gouvernance Locale, ainsi que des Études sur la Paix, de la Gestion des Conflits, des Droits de l'Homme et des Droits des Minorités, constitueraient d'excellentes Écoles/Facultés candidates pour abriter ces programmes de recherche avancée. Leurs produits (travaux de recherche et diplômés) constitueraient des sources importantes respectivement pour les *idées pratiques* et la *main-d'œuvre* nécessaires pour faire passer le Cameroun à un niveau supérieur de protection et de gestion de ses spécificités d'héritage.

## NOTES DE FIN

---

<sup>i</sup> World Bank, [The Socio-Political Crisis in the Northwest and Southwest Regions of Cameroon: Assessing the Economic and Social Impacts](#), January 2021.

<sup>ii</sup> Alexis Heraclides, *The Ending of Unending Conflicts : Separatist Wars*, Millennium Journal of International Studies, Vol. 26, No. 3, 1997, pp 679-707 (aux pp. 684-685, et 703).

<sup>iii</sup> Alexis Heraclides, [Partition, autonomie, sécession : The Three Roads of Separatism](#), Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le Monde Turco-Iranien, No. 34, 2002, pp. 149-174 (aux pp. 157 - 158).

- <sup>iv</sup> Alexis Heraclides, *The Ending of Unending Conflicts: Separatist Wars*, Millennium Journal of International Studies, Vol. 26, No. 3, 1997, pp 679-707 (aux pp. 694 - 696).
- <sup>v</sup> Abdulkader H. Sinno, *Armed groups' organizational structure and their strategic options*, International Review of the Red Cross, Volume 93 Number 882 June 2011.
- <sup>vi</sup> William Zartman (School of Advanced International Studies, Johns Hopkins University), *The Timing of Peace Initiatives: Hurting Stalemates and Ripe Moments*, The Global Review of Ethnopolitics, Vol. 1, No. 1, septembre 2001, pp. 8-18.
- <sup>vii</sup> Abdulkader H. Sinno, *Armed groups' organizational structure and their strategic options*, International Review of the Red Cross, Volume 93 Number 882 June 2011.
- <sup>viii</sup> Alexis Heraclides, *The Ending of Unending Conflicts: Separatist Wars*, Millennium Journal of International Studies, Vol. 26, No. 3, 1997, pp 679-707, aux pp 686 - 690.
- <sup>ix</sup> Alexis Heraclides, *Partition, autonomie, sécession: The Three Roads of Separatism*, Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le Monde Turco-Iranien, No. 34, 2002, pp. 149-174 (aux pp. 154 - 156).
- <sup>x</sup> Alexis Heraclides, *Partition, autonomie, sécession: The Three Roads of Separatism*, Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le Monde Turco-Iranien, No. 34, 2002, pp. 149-174 (aux pp. 155 - 156).
- <sup>xi</sup> Alfred Stepan, Juan Linz, Yogendra Yadav, *Federacy: A Formula for Democratically Managing Multinational Societies in Unitary States*, in: '*Crafting State Nations: India and other Multinational Democracies*', Alfred Stepan, Juan Linz, Yogendra Yadav, the John Hopkins University Press, 2011, pp. 201-256.
- <sup>xii</sup> Alfred Stepan, Juan Linz, Yogendra Yadav, *Federacy: A Formula for Democratically Managing Multinational Societies in Unitary States*, in: '*Crafting State Nations: India and other Multinational Democracies*', Alfred Stepan, Juan Linz, Yogendra Yadav, the John Hopkins University Press, 2011, pp. 201-256.
- <sup>xiii</sup> Alexis Heraclides, *Secessionist Conflagration: What is to be done?* Journal: Security Dialogue, Vol. 25, No. 3, 1994, pp. 283-293 (at pp. 287 - 288).
- <sup>xiv</sup> Alexis Heraclides, *Partition, Autonomy, Secession: The Three Roads of Separatism*, Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le Monde Turco-Iranien, No. 34, 2002, pp. 149-174 (at pp 156).
- <sup>xv</sup> Union Africaine, Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), *Communication n°266/2003, Kevin Mqwanqa Gumne et al c/ Cameroun*, 45<sup>ème</sup> Session Ordinaire de la CADHP, 13 - 27 mai 2009, EX.CL/529 (XV) Annexe 4. (Paragraphes 191, 199, 215).
- <sup>xvi</sup> Erika Forsberg, *Do Ethnic Dominoes Fall? Evaluating Domino Effects of Granting Territorial Concessions to Separatist Groups*, International Studies Quarterly, Vol. 57, No. 2, 2013, pp. 329- 340.
- <sup>xvii</sup> Alexis Heraclides, *Partition, Autonomy, Secession: The Three Roads of Separatism*, Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le Monde Turco-Iranien, No. 34, 2002, pp. 149-174 (aux pp. 160 - 161).
- <sup>xviii</sup> *United Nations Integrated DDR Standards (IDDRS)*, Module 2.10: The UN Approach to DDR, 2006.
- <sup>xix</sup> *Second Generation Disarmament, Demobilization and Reintegration (DDR) practices in U.N. Peace Operations: A Contribution to the New Horizon Discussion on Challenges and Opportunities for UN Peacekeeping*, UN Department of Peacekeeping Operations, DDR Section, 2010.
- <sup>xx</sup> *Community Violence Reduction: Creating Space for Peace*, United Nations, Disarmament, Demobilization and Reintegration (DDR) Section, Department of Peace Operations (DPO).
- <sup>xxi</sup> <https://www.constitutionaloptionsproject.org/fr/quelle-etait-objectivement-la-situation-socio-economique-des-regions-du-no-et-du-so-avant-le-declenchement-de-la-crise-en-2016>.
- <sup>xxii</sup> World Bank, *The Socio-Political Crisis in the Northwest and Southwest Regions of Cameroon: Assessing the Economic and Social Impacts*, January 2021.
- <sup>xxiii</sup> Voir : Gilles Teuguia Tadjuidje, *Croissance et crise du secteur de la microfinance au Cameroun*. Colloque International pluridisciplinaire « Quelles trajectoires vers une émergence à visage humain de l'Afrique ? », Institut Universitaire Catholique Saint Jérôme de Douala, Jan 2015 ; Olive Berenice Ngafi Djomo, *Etat des lieux de la microfinance et du système bancaire camerounais*, Faculté Universitaires Catholiques de Mons (Belgique), 2006. Chiyah Boma Ngehnevu & Forchu Zachary Nembo, *The Impact of Microfinance Institutions (MFIs) in the Development of Small and Medium Size Businesses (SMEs) in Cameroon*, Uppsala, Sweden, 2010; Nixon Kahjum Takor & Donald Mayuka Tifor, *The Paradigmatic Shift of Credit Union Mission in Bamenda, Cameroon, 1968-2013*, The International Journal of Humanities & Social Studies, Vol 6 Issue 8, 2018; Leonard Ajonakoh Fotabong, *The Microfinance Market of Cameroon - Analyzing Trends and Current Developments*, 2012; Jonas Tientchou, *Séminaire de Diffusion du Nouveau Dispositif Réglementaire Relatif aux Conditions d'Exercice et de Contrôle de l'Activité de*

---

*Microfinance dans la CEMAC* : Présentation CAMCULL, 2018; Oswel Nformi Njamnsi, *Impact of Microfinance activities on Household Livelihood Improvement: Case Study of small-scale farmers in Bamenda II Police Credit Union (BAPCCUL) Cameroon*, 2018.

<sup>xxiv</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement, *Collaborer avec les Médiateurs Internes : Maintenir la paix dans une période tourmentée*, Deuxième édition 2018.